

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2685

7 décembre 2010

### SOMMAIRE

Bellcas S.A. ....	128865	Merlin UK Property Venture 1 S.à r.l. ...	128865
B.P.I.I. S.A. ....	128861	Merlin UK Property Venture 2 S.à r.l. ...	128866
Business Eagles Holding S.A. ....	128860	Merlin UK Property Venture 3 S.à r.l. ...	128866
Cadenza Europe Properties ....	128880	Merlin UK Property Venture Luxembourg S.à r.l. ....	128864
Capital International Management Com- pany S.A. ....	128864	Merlin UK Property Venture Luxembourg S.à r.l. ....	128865
CB Commercial S.A. ....	128879	Mex Technologies S.A. ....	128866
Crossmeadows S.à r.l. ....	128880	Mezzanine Management Europe S.A. ...	128866
Fondation Chrêschte mam Sahel - Chrê- tiens pour le Sahel ....	128834	Opera Finance Europe Sàrl ....	128867
Future Vision Consulting S.A. ....	128834	Optimum Finance S.à r.l. ....	128866
Galoma S.A. ....	128859	Optiplan S.à r.l. ....	128867
General Leasing (No.16) Limited ....	128834	Oran S.A. ....	128867
G&G Associates S.à r.l. ....	128834	Peaksid European Holdco S.à r.l. ....	128858
Ginkgo Fund S.C.A., SICAR ....	128835	Pemberton Sàrl ....	128868
GLR Investment S.A. ....	128880	Prodev Europe SA ....	128878
Indian Fund S.A., SICAV-SIF ....	128859	ProjektPlus S.à r.l. ....	128868
In Piu Broker Lux S.A. ....	128870	ProLogis Czech Republic XII S.à r.l. ...	128869
InterHorus S.à r.l. ....	128859	ProLogis Czech Republic XI S.à r.l. ....	128868
Kalkalit-Lux 29 S.A. ....	128867	ProLogis Czech Republic XIX S.à r.l. ...	128869
King George Holdings Luxembourg II S.à r.l. ....	128862	ProLogis Czech Republic XVIII S.à r.l. ..	128870
KPMG Advisory ....	128859	ProLogis Czech Republic XVII S.à r.l. ...	128870
KPMG Audit ....	128860	ProLogis Czech Republic XXII S.à r.l. ...	128877
KPMG Global Advisory Support ....	128860	ProLogis Czech Republic XXI S.à r.l. ...	128871
KPMG Peat Marwick ....	128860	ProLogis Czech Republic XXIV S.à r.l. ..	128877
KPMG Peat Marwick ....	128861	ProLogis Czech Republic XXXI S.à r.l. ..	128878
KPMG Tax ....	128861	ProLogis France CXVI S.à r.l. ....	128878
L'Automobil S.A. ....	128861	ProLogis UK CCI S.à r.l. ....	128879
Lothard Strategies S.A. ....	128862	ProLogis UK CC S.à r.l. ....	128878
Lux-Echafaudages s.à r.l. ....	128862	Reisol s.à r.l. ....	128879
Lux-International Transport GmbH ....	128864	Reyl Domiciliation S. à r.l. ....	128869
Luxroyal Management S.A. ....	128868	Shelby Noble Investments ....	128862
M. Cottyn-Kieffer S.à r.l. ....	128865	Trendiction S.A. ....	128871
		Trendiction S.à r.l. ....	128871

**General Leasing (No.16) Limited, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 40.000,00.**

Siège de direction effectif: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 142.366.

Par résolutions prises en date du 20 octobre 2010, les associés ont pris les décisions suivantes:

1. Nomination de PricewaterhouseCoopers LLP avec son siège social au Hay's Galleria, 1, Hay's Lane, SE1 2RD Londres, Royaume-Uni au mandat de commissaire aux comptes, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2009 et pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2009 et qui se tiendra en 2010.

2. Non renouvellement du mandat de commissaire aux comptes de KPMG AUDIT, avec siège social au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2010.

Référence de publication: 2010146552/17.

(100168378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2010.

---

**Fondation Chrëschte mam Sahel - Chrétiens pour le Sahel, Fondation.**

Siège social: L-5231 Sandweiler, 10, rue d'Iltzig.

R.C.S. Luxembourg G 131.

*Extrait des décisions prises par le conseil d'administration en date du 11 mai 2010*

Le conseil d'administration de la fondation «FONDATION CHRESCHTE MAM SAHEL – CHRETIENS POUR LE SAHEL», susvisée, a pris, en date du 11 mai 2010, les résolutions suivantes:

La démission de Madame Colette Diederich-Adam de son poste de membre du conseil d'administration de la fondation à compter de ce jour est acceptée.

L'entrée au conseil d'administration de:

Monsieur Jean-François TOUSCH, demeurant à F-57570 Himeling, 28, rue de la Grotte (France) est acceptée à compter de ce jour.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010146547/17.

(100168462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2010.

---

**Future Vision Consulting S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 67.465.

Le Bilan au 31 octobre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010146549/10.

(100168479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2010.

---

**G&G Associates S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 106, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 142.602.

Les comptes au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

G&G Associates Sàrl

Gioacchino GALIONE

Gérant

Référence de publication: 2010146550/12.

(100168029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2010.

---

**Ginkgo Fund S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 156.400.

—  
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the first day of October,  
Before the undersigned Maître Henri Hellinckx notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

1) Ginkgo Management S.à r.l. with registered office at 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

Here represented by Adrian Aldinger, Lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 1 October 2010;  
and

2) General Partner Participations S.A. with registered office at 16, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered in the Registre du Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 130070,

Here represented by Adrian Aldinger, Lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 29 September 2010;

The said proxies initialled *ne varietur* by the appearing parties and the notary will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in their hereabove stated capacities, have required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a Luxembourg société en commandite par actions with variable capital qualifying as a société d'investissement en capital à risque (SICAR) which they declare organized among themselves and the articles of incorporation of which shall be as follows:

Except otherwise implied by the context, the words and expressions used in these articles of incorporation shall have the same meaning as in the Company's placement memorandum (the "Memorandum").

**Art. 1. Name.** There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares of the Company hereafter issued (the "Shares"), a company in the form of a société en commandite par actions (S.C.A.) with variable capital qualifying as a société d'investissement en capital à risque (SICAR) under the name of Ginkgo Fund S.C.A., SICAR (the "Company").

The Company shall be governed by the law of 15 June 2004 relating to the société d'investissement en capital à risque, as amended from time to time (the "Law of 15 June 2004").

**Art. 2. Registered Office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the General Partner (as defined below). Within the same borough, the registered office may be transferred through simple resolution of the General Partner.

**Art. 3. Duration.** The Company is incorporated for a limited duration, the term of the Company being the eighth (8<sup>th</sup>) anniversary of its incorporation with two possible extensions of one (1) year by a decision of the general meeting of Shareholders subject to the quorum and majority requirements applicable to the amendment of these articles of incorporation (the "Articles").

**Art. 4. Purpose.** The purpose of the Company is the investment of the funds available to it in risk capital within the widest meaning permitted under article 1 of the Law of 15 June 2004.

The Company may also invest the funds available to it in any other assets permitted by law and consistent with its purpose.

Furthermore, the Company may take any measures and carry out any transaction which it may deem useful for the fulfillment and development of its purpose to the fullest extent permitted under the Law of 15 June 2004.

**Art. 5. Liability.** The General Partner is jointly and severally liable for all liabilities which cannot be met out of the assets of the Company. The holders of Ordinary Shares shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity other than by exercising their rights as Shareholders in general meetings and shall only be liable to the extent of their contributions to the Company.

**Art. 6. Determination of the investment objectives and Policies and of the fee structure of the Company.** The General Partner shall determine the investment objectives and policies of the Company as well as the course of conduct of the management and the business affairs of the Company in relation thereto, as set forth in the Memorandum, in compliance with applicable laws and regulations.

It is specified that any change of the Investment Strategy as defined in the Memorandum particularly under section entitled “Investment Strategy”, shall be subject to the prior approval of the general meeting of the Shareholders subject to (x) a quorum of fifty percent (50%) of Shareholders (y) the consent of the unanimity of the votes of Shareholders validly cast and, (z) the prior approval of the CSSF.

It is specified that any change of the fee structure of the Company as described in the Memorandum, particularly under its section entitled “Charges and Expenses”, shall be subject to the prior approval of the general meeting of the Shareholders subject to (x) a quorum of fifty percent (50%) of Shareholders and (y) the consent of the unanimity of the votes of Shareholders validly cast.

In addition, any change of:

(i) the provisions relating to the committees, the key men provision as defined under the section of the Memorandum entitled the “Management of the Company”,

(ii) any provisions of the articles of the Memorandum respectively entitled “Removal of the General Partner” and “Removal of the Key Men and the other Members of the Investment Advisor”,

(iii) the provisions relating to the pre-emption right of the Shareholders provided under the section entitled “Redemption and Transfer of Shares”,

(iv) any provision of the section entitled “Conflicts of Interest”, and

(v) any provision of the Memorandum other than those provided above which has the effect of entailing a variation of rights of the Investors,

shall be subject to the prior approval of the general meeting of the Shareholders subject to (x) a quorum of fifty percent (50%) of Shareholders and (y) the consent of at least three quarters (3/4) of the votes of Shareholders validly cast.

#### **Art. 7. Share Capital.**

a) The capital of the Company shall at any time be equal to the total net assets of the Company pursuant to article 12 hereof. As further described under article 12 hereof, the Reference Currency of the Company is Euro. The minimum subscribed capital of the Company, increased by the share premium, which must be achieved within twelve (12) months after the date on which the Company has been authorized as a société d’investissement en capital à risque (SICAR) under Luxembourg law, is EUR one million Euros (EUR 1,000,000.-).

b) The share capital of the Company shall be represented by the following classes (the “Classes”) of Shares:

i) “General Partner Share”: one (1) Share subscribed by the General Partner as unlimited Shareholder (actionnaire gérant commandité) of the Company;

ii) “Ordinary Shares”: Shares subscribed by limited Shareholder(s) (actionnaire(s) commanditaire(s)) and which are entitled to distribution rights as further described under article 24 below;

iii) “Participating Shares”: Shares subscribed by limited Shareholder(s) (actionnaire(s) commanditaire(s)) and which are entitled to distribution rights as further described under article 24 below.

Subject to the provisions of paragraph (c) below, the Classes of Shares may, as the General Partner shall determine, be of one or more different series, the features, terms and conditions of which shall be established by the General Partner and disclosed in the Memorandum.

Subject to the provisions of paragraph (c) below, additional Classes of Shares may be created by the General Partner.

However, to the extent that the creation of a different series of an existing Class or of an additional Class would entail a variation of rights of an existing Class, the General Partner may create such different series of an existing Class or such additional Class(es) of Shares subject to the approval of meeting(s) of the holders of Shares of the relevant Class or Classes in accordance with the quorum and majority requirements for the amendment of the Articles.

c) The Company has been incorporated with a subscribed share capital of thirty one thousand Euros (EUR 31,000.-) divided into one (1) General Partner Share, and thirty thousand nine hundred and ninety-nine (30,999) Ordinary Shares of no nominal value. Upon incorporation, the General Partner Share and each Ordinary Share were issued at a subscription price of one Euro (EUR 1.-) and were fully paid-up. No further General Partner Share will be issued thereafter.

No Participating Shares or any other Class of Shares entitling their holders to similar or equivalent rights will be issued without the prior unanimous approval of the existing Special Investors if any. Ordinary Shares issued after any Closing shall be issued fully paid-up at a subscription price equal, at the General Partner’s discretion, either to one Euro (EUR 1.-) plus, if appropriate, the Actualisation Interest or to the Net Asset Value of such Shares on the relevant Drawdown Date / Closing as further described in the Memorandum.

The General Partner is authorized to issue, in accordance with article 9 hereof and the provisions of the Memorandum, new Ordinary Shares until the Aggregate Commitments reach an amount equal to one hundred million Euros (EUR 100,000,000.-), the General Partner being however entitled to accept further Commitments provided that it obtains the consent of Shareholders representing at least two thirds (2/3) of the share capital of the Company.

Any new Ordinary Shares to be subscribed at Subsequent Closings (as this term is defined in the Memorandum) will be offered by preference to the existing holder(s) of Ordinary Shares. Such Ordinary Shares will be offered to the holders of Ordinary Shares in proportion to their number of Ordinary Shares with respect to the total number of Ordinary Shares issued by the Company. The General Partner shall determine the period of time during which such preferential

subscription right may be exercised. This period may not be less than thirty (30) days and not more than sixty (60) days from the date of dispatch of a registered letter or e-mail sent to the holder(s) of Ordinary Shares, announcing the opening of such Subsequent Closing (as this term is defined in the Memorandum).

#### **Art. 8. Shares.**

a) Shares are exclusively reserved to Eligible Investors within the meaning of article 2 of the Law of 15 June 2004 (the "Eligible Investors"). This restriction is not applicable to the General Partner and other persons who intervene in the management of the Company which may hold Shares without falling into one of the categories of Eligible Investors.

b) All Shares shall be issued in registered form.

The inscription of the Shareholder's name in the register of registered Shares evidences his right of ownership of such registered Shares. Share certificates in registered form may be issued at the discretion of the General Partner which may not withhold unreasonably such certificate, and shall be signed by the General Partner. Such signature may be either manual, or printed, or by facsimile. If Share certificates are issued and a Shareholder desires that more than one Share certificate be issued for his Shares, the cost of such additional certificates may be charged to such Shareholder.

All issued Shares of the Company shall be registered in the register of Shareholders (the "Register"), which shall be kept by the General Partner or by one or more persons designated therefore by the Company and the Register shall contain the name of each Shareholder, his residence, registered office or elected domicile, the number and Class of Shares held by him, the amount paid in on each such Share and banking references. Until notices to the contrary shall have been received by the Company, it may treat the information contained in the Register as accurate and up to date and may in particular use the inscribed addresses for the sending of notices and announcements and the inscribed banking references for the making of any payments.

c) If any Shareholder can prove to the satisfaction of the Company that his Share certificate has been mislaid, lost, stolen or destroyed, then, at his request, a duplicate certificate may be issued under such conditions as the Company may determine subject to applicable provisions of the law. At the issuance of the new Share certificate, on which it shall be recorded that it is a duplicate, the original Share certificate in place of which the new one has been issued shall become void. Mutilated Share certificates may be exchanged for new ones by order of the Company. The mutilated certificates shall be delivered to the Company and shall be annulled immediately. The Company may, at its election, charge the Shareholder for the costs of a duplicate or for a new Share certificate and all reasonable expenses incurred by the Company in connection with the issuance and registration thereof, or in connection with the cancellation of the old certificate.

d) Transfers of Shares shall be effected by inscription of the transfer to be made in the Register upon delivery to the Company of the transfer form provided therefore by the General Partner along with other instruments of transfer satisfactory to the Company and the written agreement of the General Partner which may not be unreasonably withheld.

e) Each Share (General Partner Share, Ordinary Shares, and Participating Shares), grants the right to one vote at every meeting of Shareholders and at separate Class meetings of the holders of Shares of each of the Classes issued.

f) The Company recognizes only one single owner per Share. If one or more Shares are jointly owned or if the ownership of such Share(s) is disputed, all persons claiming a right to such Share(s) have to appoint one single attorney to represent such Share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such Share(s).

g) Each holder of Ordinary Shares shall be asked to sign a subscription agreement irrevocably committing to make all subscriptions and payments for the entire committed amount unless otherwise decided by the General Partner.

**Art. 9. Issue of Shares.** Potential shareholders shall be proposed to commit to subscribe for Ordinary Shares on one or more dates or periods as determined by the General Partner and which shall be indicated and more fully described in the Memorandum.

Payments for subscriptions for Ordinary Shares shall be made in whole or in part on a closing or on any other date as determined by the General Partner and as indicated and more fully described in the Memorandum. The modes of payment in relation to such subscriptions shall be determined by the General Partner and precised and more fully described in the Memorandum.

The General Partner may determine any other subscription conditions such as minimum commitments on closings, subsequent commitments, Default Interests or restrictions on ownership. Such other conditions shall be disclosed and more fully described in the Memorandum.

The General Partner may delegate to any Manager, officer or duly authorized agent, the power to accept subscriptions, to receive payment of the price of the new Shares, to issue and to deliver them.

The Company may agree to issue Ordinary Shares and Participating Shares as consideration for a contribution in kind of securities or other assets, in compliance with the conditions set forth by these Articles and the Luxembourg law, in particular the obligation to deliver a valuation report from the auditor of the Company and provided that such securities or other assets comply with the investment objectives and strategy of the Company and that the procedure applicable in case of a new investment by the Company has been respected in accordance with the relevant sections of the Memorandum.

Fractional Shares may be issued up to three decimal places and shall carry rights in proportion to the fraction of a Share they represent but shall carry no voting rights, except to the extent that their number is equal to a whole Share, in which case they shall be entitled to one vote for every whole Share they represent.

**Art. 10. Transfer of Shares.** Ordinary Shares and Participating Shares may only be transferred, pledged or assigned to Eligible Investors with the written consent of the General Partner, whose consent shall not be unreasonably withheld when the transferee meets the criteria for being Shareholder of the Company as defined under article 8 a) above.

The General Partner Share shall only be transferred or assigned to a successor general partner appointed, as the case may be, in accordance with the provisions of article 14 or article 17.

Any Transfer or assignment of Ordinary Shares and Participating Shares is subject to the transferee or assignee thereof fully and completely assuming in writing, prior to the Transfer or assignment, all outstanding obligations of the transferor or assignor under the subscription agreement entered into by such transferor or assignor. Except as otherwise provided between the concerned parties, as from the date of the Transfer or the assignment of the Ordinary Shares and/or the Participating Shares to the transferee or the assignee, the transferor or the assignor shall be released from any of all the obligations related to the securities transferred or assigned such as any commitment to pay the balance of the subscription price of the concerned securities not called on the date of the concerned Transfer or assignment.

In the event of Transfer of Shares or of preferential subscription right for new Shares referred in article 7(c) above, Shareholders of the same Class shall benefit from a pre-emption right in the proportion of the capital of the Company represented by their Shares in accordance with the procedure set forth in the Memorandum. Shareholders shall not benefit from such preemption right in the event of a Transfer of Shares or of preferential subscription right for new Shares referred in article 7(c) above by a Shareholder to any Affiliate of such Shareholder. In the event that an Affiliate of a Shareholder ceases to be an Affiliate, for whatever reason, such Shareholder shall promptly inform the General Partner of the occurrence of such event and shall procure, upon request of the General Partner, that the Shares held by such former Affiliate are re-transferred to such Shareholder or another Affiliate of such Shareholder. In addition, Shareholders shall not benefit from such pre-emption right in the event of a Transfer of Shares or of preferential subscription right for new Shares referred in article 7(c) above by a Shareholder which is a company or a legal entity to a Financial Sponsor (as this term is defined in the Memorandum) which is on the date or before the date of the contemplated Transfer one of its shareholders.

The General Partner shall not accept any Transfer of Shares or of preferential subscription right for new Shares referred in article 7(c) above to any transferee who may not be considered as an Eligible Investor.

**Art. 11. Redemption of Shares.** The Company is a closed-ended investment company, which means that it shall not, at the unilateral request of Shareholders, redeem its Shares.

The Company however may redeem Shares whenever the General Partner considers a redemption to be in the best interests of the Company. Shares may be redeemed on a pro rata basis from all existing Shareholders, for example, in order to distribute to the Shareholders, upon disposal of an investment asset by the Company, the net proceeds of such investment.

The redemption price will be based on the latest available Net Asset Value on the date of approval of the redemption. In the event the Net Asset Value of the Shares calculated in accordance with article 12 below as of the redemption date is equal or inferior to zero Euro (EUR 0.-), the General Partner will redeem the Shares held by such Investor for a global redemption price of one Euro (EUR 1.-).

Payment will be due no later than within 15 Business Days.

In addition thereto, the Shares may be redeemed compulsorily if (i) a Shareholder ceases to be or is found not to be an Eligible Investor within the meaning of article 2 of the Law of 15 June 2004, (ii) following a transfer of Shares which has been made in breach of the Articles or (iii) in case of default of payment as more fully described in the Memorandum.

In case of compulsory redemption, the redemption price shall be a price based, as more fully described in the Memorandum, on the lower of:

- the subscription price effectively paid to the Company by the Shareholder for the Shares less, if applicable, (i) any Actualisation Interest, and (ii) distributions made on these Shares;
- the latest available Net Asset Value of the Shares on the date of the redemption, less any, if applicable, Actualisation Interest that could be due according to the Memorandum.

In case of compulsory redemption, payment of the redemption price will be due not later than fifteen (15) Business Days after the relevant redemption date, except if no funds are available within fifteen (15) Business Days. In such case payment will be made as soon as sufficient funds become available. No interest will be due by the Company on such delayed payment.

The Company shall have the right, if the General Partner so determines, to satisfy payment of the redemption price in kind to any Shareholder who agrees thereto by allocating to such Shareholder assets of the Company equal to the value of the Shares to be redeemed. The nature and type of assets to be transferred in such case shall be determined on a fair and reasonable basis and without prejudicing the interests of the other Shareholders, and the valuation used shall be confirmed by a special report of the auditor of the Company. The costs of any such transfer shall be borne by the transferee.

**Art. 12. Determination and Calculation of the Net Asset Value.** The Net Asset Value will be determined by the Administrative Agent (as this term is defined in the Memorandum) in Euro, which shall be the Reference Currency of the Company, under the responsibility of the General Partner as of the Valuation Date.

The Net Asset Value of the Company is equal to the difference between the value of its gross assets and its liabilities.

The value of the assets of the Company based on their fair value will be determined as follows:

- the value of any cash on hand or on deposit, bills and demand notes and accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid, and not yet received shall be deemed to be the full amount thereof, unless it is unlikely to be received in which case the value thereof shall be arrived at after making such discount as the General Partner may consider appropriate in such case to reflect the true value thereof;

- any transferable security and any money market instrument negotiated or listed on a stock exchange or any other organized market will be valued on the basis of the last known price, unless this price is not representative, in which case the value of such asset will be determined on the basis of its fair value;

- investments in private equity securities other than the securities mentioned above will be valued by the General Partner which will take into account the updated guidelines and principles for valuation of portfolio companies set out by the European Private Equity and Venture Capital Association (EVCA);

- the value of all portfolio securities and money market instruments or derivatives that are listed on an official stock exchange or traded on any other regulated market will be based on the last available price on the principal market on which such securities, money market instruments or derivatives are traded, as supplied by a recognized pricing service approved by the General Partner. If such prices are not representative of the fair value, such securities, money market instruments or derivatives as well as other permitted assets may be valued at a fair value at which it is expected that they may be resold, as determined in good faith by and under the direction of the General Partner;

- the value of securities and money market instruments which are not quoted or traded on a regulated market will be valued at a fair value at which it is expected that they may be resold, as determined in good faith by and under the direction of the General Partner; investments in private equity securities other than the securities mentioned herein will be valued with the assistance of one or several independent valuer(s) designated by the General Partner at their fair value, as determined by the relevant independent valuer(s) in accordance with the standards of the valuers profession;

- the valuation of swaps will be based on their market value, which itself depends on various factors (e.g. level and volatility of the underlying asset, market interest rates, residual term of the swap). Any adjustments required as a result of issues and redemptions are carried out by means of an increase or decrease in the nominal of the swaps, traded at their market value;

- the valuation of derivatives traded over-the-counter (OTC), such as futures, forward or option contracts not traded on exchanges or on other recognized markets, will be based on their net liquidating value determined, pursuant to the policies established by the General Partner on the basis of recognized financial models in the market and in a consistent manner for each category of contracts. The net liquidating value of a derivative position is to be understood as being equal to the net unrealized profit/loss with respect to the relevant position;

- the value of any other assets of the Company will be determined on the basis of the acquisition price thereof including all costs, fees and expenses connected with such acquisition or if such acquisition price is not representative, the value of any other assets of the Company will be determined on the basis of their fair value.

**Art. 13. Suspension of the Determination of the Net Asset Value.** The General Partner may suspend the determination of the Net Asset Value during:

a) the existence of any state of affairs which constitutes an emergency as a result of which disposals or accurate valuation of a substantial portion of the assets owned by the Company would be impracticable;

b) any breakdown occurs in the means of information normally employed in determining the price or value of any of the investments or current stock exchange or market price.

Any Shareholder having asked to be informed of the Net Asset Value will be informed of any such suspension if, in the opinion of the General Partner, it is likely to exceed eight (8) days.

**Art. 14. General Partner.** The Company shall be managed by Ginkgo Management S.à r.l. (associé gérant commandité), a company incorporated under the laws of Luxembourg (herein referred to as the “General Partner”).

In case of replacement, for whatever reasons, of Ginkgo Management S.à r.l., the Company shall be managed by any other general partner appointed by the Shareholders to replace it pursuant to the provisions of the paragraph below or article 17 of these Articles (herein referred to as the “General Partner”).

In the event of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing the General Partner from acting as General Partner of the Company, the Company shall not be immediately dissolved and liquidated, provided an administrator, who need not to be a Shareholder, is appointed to effect urgent or mere administrative acts, until a general meeting of Shareholders is held, which such administrator shall convene within fifteen (15) days of his appointment. At such general meeting, the Shareholders may appoint, in accordance with the quorum and majority requirements for the amendment of the Articles, a successor general partner. In case of such appointment, the General Partner shall sell, at

its nominal value, the General Partner Share to the successor general partner on the latest on the date of the appointment of the successor general partner. Failing such appointment, the Company shall be dissolved and liquidated.

Any appointment of a successor general partner (in accordance with this article or article 17) shall not be subject to the approval of the General Partner.

**Art. 15. Powers of the General Partner.** The General Partner is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition within the purpose of the Company.

All powers not expressly reserved by law or by the present Articles to the general meeting of Shareholders are within the powers of the General Partner.

The General Partner may appoint within the terms and conditions provided for in the Memorandum, committees, investment advisors and managers, as well as any other management or administrative agents. The General Partner may enter into agreements with such persons or companies for the provision of their services, the delegation of powers to them, and the determination of their remuneration to be borne by the Company. Such agreements shall respect the provisions of the Memorandum. The annual report shall mention all the agreements entered into on behalf of the Company and/or in relation with the operations of the Company during the concerned fiscal year and those agreements which are still in force, with their terms. The General Partner shall remain liable with respect to the Company and its Shareholders of any loss suffered by the Company as a result of any act and omission of the parties of such concerned agreements.

The delegation of powers given by the General Partner may not concern all the powers of the General Partner and shall be limited and in accordance with the provisions of the Memorandum. The annual report shall mention all the delegations granted by the General Partner in force during the concerned fiscal year with their terms. The delegation shall cease in the event the functions of the General Partner in the Company ceases. The General Partner shall remain liable with respect to the Company and its Shareholders of the prejudice suffered by the Company as a result of any act and omission of the beneficiary/ies of the concerned delegation.

**Art. 16. Signatory Authority.** Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound by the sole signature of the General Partner or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the General Partner.

**Art. 17. Removal of the General Partner.** The General Partner may not be removed by the Company on a resolution adopted by the general meeting of Shareholders and replaced by another general partner in any event, except in the circumstances and under the terms and conditions described below under A and B.

(A) Removal with cause and removal in case of change of control: The General Partner shall be removed at anytime by a motivated resolution of the general meeting of Shareholders adopted with (i) a presence quorum of at least fifty (50) percent of the Shares issued by the Company at the first call and, if not achieved, with no quorum requirement for the second call, and (ii) the approval of a majority of at least two thirds (2/3) of the votes validly cast by the Shareholders at such meeting in the following circumstances:

(i) In case of Serious Fault as defined in article 28 below of the General Partner or any of the Key Men or any of the other Members of the Investment Advisor;

(ii) In case of relevant change of the subjects directly or indirectly controlling the General Partner pursuant to the Luxembourg applicable laws and regulations, which determines, as a practical result, the transfer of the management of the Company to another general partner, it being specified that the General Partner shall promptly inform the Shareholders of any change of the subjects directly or indirectly controlling it; or

(iii) In case of transfer of the final economical interest of the General Partner to subjects not directly or indirectly representing the Key Men or the Initiators (as such term is defined in the Memorandum) for substantial majority;

(iv) In the case provided under sub-section entitled "Key Men Provision" of the Memorandum.

(B) Removal without cause: in the circumstances other than those set out under (A) above, the General Partner shall be removed at anytime by a motivated resolution of the general meeting of Shareholders adopted with (i) a presence quorum of at least fifty (50) percent of the Shares issued by the Company at the first call and, if not achieved, with no quorum requirement for the second call, and (ii) the approval of a majority of at least two thirds (2/3) of the votes validly cast by the Shareholders at such meeting.

In each of (A) and (B) scenarios above, the decisions of the general meetings of shareholders shall not be subject to the vote of the General Partner.

Should one of the events listed here above under scenarios (A) or (B) occur, the General Partner shall be replaced by a new general partner by the general meeting of Shareholders as further described under article 14 above.

In case of replacement, the General Partner shall also procure that the General Partner Share held by it at the time it is removed from office is forthwith transferred to any successor general partner that shall be appointed for the management of the Company and shall sign all acts, contracts and deeds and in general do all things that may be necessary to implement such transfer (including any transfer form relating to the transfer of the General Partner Share held by the General Partner to the successor general partner pursuant to the provisions of article 14 above).

In the event of replacement of the General Partner under scenario foreseen under item (B) above, the General Partner shall be entitled to compensation and/or redemption rights, if any, as described in the Memorandum.



**Art. 18. Investment Advisor.** The General Partner may appoint one or more investment advisor(s) who shall supply the General Partner with recommendations and advice with respect to the Company's investment objective and strategy as described in the Memorandum.

**Art. 19. Conflict of Interests.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that the General Partner or any one or more of the directors or officers of the General Partner is interested in, or is a director, associate, officer or employee of, such other company or firm.

Any director or officer of the General Partner who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business subject to the provisions of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time.

**Art. 20. Depositary.** The Company will enter into a depositary agreement with a Luxembourg bank (the "Depositary") which meets the requirements of the Law of 15 June 2004.

The Depositary shall be responsible for the supervision of the assets of the Company as well as for the safe custody of the assets entrusted to it. Pursuant to the depositary agreement, for the custody of the assets entrusted to it, the Depositary may delegate all or part of its duties as depositary to any entity (including its subsidiaries and affiliates) selected with professional care and in good faith amongst professional service providers duly authorized to carry out their functions in the relevant jurisdictions.

If the Depositary desires to withdraw, the General Partner shall use its best efforts to find a successor Depositary within two (2) months of the effectiveness of such withdrawal. Until the Depositary is replaced, which must happen within such period of two months, the Depositary shall take all necessary steps for the good preservation of the interests of the Shareholders of the Company.

The General Partner may terminate the appointment of the Depositary but shall not remove the Depositary unless and until a successor depositary shall have been appointed to act in the place thereof.

The duties of the Depositary shall respectively cease:

a) in the case of voluntary withdrawal of the Depositary or of its removal by the Company; until it is replaced, which must happen within two (2) months, the Depositary shall take all necessary steps for the good preservation of the interests of the Shareholders of the Company;

b) where the Depositary or the Company have been declared bankrupt, have entered into a composition with creditors, have obtained a suspension of payment, have been put under court controlled management or have been the subject of a similar proceedings or have been put into liquidation; c) where the Luxembourg Supervisory Authority withdraws its authorization of the Company or the Depositary.

**Art. 21. General Meeting of Shareholders.** The general meeting of Shareholders shall represent all the Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company, provided that, any resolution of the general meeting of Shareholders amending the Articles or creating rights or obligations vis-à-vis third parties must be approved by the General Partner subject to the provisions of article 14 above.

The general meeting of Shareholders is competent for all the decisions referred expressly pursuant to the provisions of the applicable Luxembourg laws, of these Articles and, as the case may be, of the Memorandum.

Unless otherwise stated in these Articles, any resolution of a meeting of Shareholders to the effect of amending the present Articles must be passed with (i) a presence quorum of fifty (50) percent of the Shares issued by the Company at the first call and, if not achieved, with no quorum requirement for the second call, (ii) the approval of a majority of at least three quarters (3/4) of the votes validly cast by the Shareholders at the meeting and (iii) the consent of the General Partner.

Notwithstanding the above provisions, any resolution of a meeting of Shareholders to the effect of voluntarily repealing the SICAR status pursuant to the Law of 15 June 2004 shall be passed with the unanimous vote of all Shareholders (subject the prior approval of the Luxembourg Supervisory Authority).

Each amendment to the present Articles entailing a variation of rights of a Class must be approved by a resolution of the Shareholders' meeting of the Company and of separate meeting(s) of the holders of Shares of the relevant Class or Classes concerned.

One or several Shareholders holding at least ten percent (10%) of the voting rights are also entitled to request in writing the General Partner to convene a general meeting of shareholders with an indication of the agenda. If, following a request made by the Shareholder(s) pursuant to the preceding sentence, the general meeting is not held within fifteen (15) days, the general meeting may be convened by an agent, appointed by the judge presiding the chamber of the Tribunal d'Arrondissement dealing with commercial matters and sitting as in urgency matters on the application of one or more Shareholders who together hold the aforementioned proportion of the voting rights. It is specified that the fact that the general meeting of Shareholders is not convened by the General Partner and held within the prescribed period above upon a request made by the Shareholder(s) pursuant to this paragraph shall be considered as a "Serious Fault" for the

purposes of article 17 above and shall entitle the Shareholders to remove the General Partner with cause pursuant to the provisions of article 17.

General meetings of Shareholders shall be convened pursuant to a notice given by the General Partner, setting forth the agenda, time and place of such meeting as well as the conditions of admission thereto, and sent by registered letter at least eight (8) days prior to the meeting to each Shareholder at the Shareholder's address recorded in the register of registered shares. The Shareholders shall be provided with all reports, information that the good understanding of the agenda of the concerned Shareholders' meeting may request.

The annual general meeting shall be held on the third Wednesday of the month of June at 3:00 p.m. (Luxembourg time) at the registered office or at a place specified in the notice of meeting. If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following Business Day.

Other meetings of Shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

If all Shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, general meetings may take place without notice of meeting.

A Shareholder may act at any general meeting by giving a written proxy to other person(s), who do not need to be a Shareholder and who may be a Manager of the General Partner.

**Art. 22. Financial Year.** The Company's financial shall be the calendar year (i.e. shall commence on 1 January and ends on 31 December of the same year).

**Art. 23. Annual Report.** The Company shall publish one annual report within a period of six (6) months as of the end of the fiscal year concerned.

**Art. 24. Distributions.** Distributable income of the Company will be allocated and paid, if applicable, on a semi-annual basis and the proceeds arising from disposition of the investments will be allocated and paid as follows.

After the deduction of the appropriate Management Fee and Company operating expenses (including contingent liabilities) as outlined under section "Charges and Expenses" of the Memorandum, all amounts available for distribution will be paid as follows (in each case calculated separately with respect to Ordinary Shares issued on the same issue date):

a) Firstly, Investors will receive one hundred percent (100%) of all distributions until they have received, in respect of all funded Commitments, aggregate distributions equal to the amount of their aggregate funded Commitments at the date of such payments;

b) Secondly, Investors will receive a Preferred Return of eight percent (8%) per annum, compounded annually, on their aggregate funded Commitments to the date of such payment;

c) Thirdly, Special Investors (Participating Shares holders) will receive sixty six point seven percent (66.7%) and the Investors thirty three point three percent (33.3%) of all further distributions, until such time Special Investors have received an amount equal twenty percent (20%) of the cumulative amounts distributed under b) above and c) herein (the "Catch-Up");

d) Fourthly, Investors shall be entitled to eighty percent (80%) of all further distributions, the remaining twenty percent (20%) being distributed to Special Investors ("Carried Interest").

For the avoidance of doubt, it is specified that cumulative distributions made to Special Investors with respect to the Catch-up and the Carried Interest shall never result in Special Investors receiving more than twenty percent (20%) of the cumulative distributions made by the Company under b), c) and d) above.

The specific distribution rights attached to the Special Investors under (c) and (d) above are referred to as the "Special Return".

Distributions prior to termination of the Company shall be made in cash, except in the event that all Shareholders accept a payment in kind.

Upon termination of the Company, payments, upon the agreement of the relevant Shareholder(s), may also include listed or unlisted securities or other assets of the Company.

In the event of a distribution in kind, the value thereof will be determined by the General Partner, supported by a valuation from the auditor of the Company. Payment in kind shall be determined on an equitable basis amongst the Shareholders.

Distributions may be paid at such time and place that the General Partner shall determine from time to time.

In any event, no distribution may be made if, as a result, the Net Asset Value of the Company would fall below one million Euros (EUR 1,000,000.-).

Any distribution that has not been claimed within five years of its declaration shall be forfeited and reverted to the Company.

No interest shall be paid on a dividend declared by the Company and kept by it at the disposal of its beneficiary.

**Art. 25. Special Investor(s) Clawback.** The Company shall deposit on an escrow account fifty percent (50%) of the after tax amount of all profit participation distribution to which the Special Investor(s) has(ve) become entitled as result of the distribution formula set out above. Upon dissolution of the Company, any fund held in escrow account shall be

repaid to the Investors in the event that the Investors have received cumulative distributions lower than the amount which would have been distributed to them pursuant to the distribution formula set forth under article 24 and applied on aggregate basis covering all transactions of the Company. In the event that no repayment has to be made to Investors in accordance with the previous sentence, the Special Investors holding Participating Shares at such time will receive the balance of such escrow account in proportion to the number of Participating Shares held by each Shareholder.

**Art. 26. Applicable Law.** All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and by the Law of 15 June 2004, as such laws have been or may be amended from time to time.

**Art. 27. Liquidation** The Company may at any time, upon proposition of the General Partner, be dissolved by a resolution of the general meeting of Shareholders subject to the quorum and majority requirements necessary for the amendment of the Articles.

Liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may be physical persons or legal entities (including the General Partner), appointed by the general meeting of Shareholders (subject to the prior approval of the CSSF) which shall determine their powers and their compensation.

Liquidation will take place in accordance with applicable Luxembourg law. The net proceeds of the liquidation will be distributed to Shareholders in accordance with the provisions of article 24 above.

At the end of the liquidation process of the Company, any amounts that have not been claimed by the Shareholders will be deposited in escrow with the Caisse des Consignations in Luxembourg, which shall keep them available for the benefit of the relevant Shareholders during the duration provided for by law. After this period, the balance will return to the State of Luxembourg.

**Art. 28. Definitions.**

“Actualisation Interest”	Interest applied to the price of Ordinary Shares subscribed after the First Closing, as further described under section “Offering of Shares” of the Memorandum.
“Affiliate”	Means: (a) a company which is (i) the Subsidiary of a Shareholder, or (ii) the Parent Company of a Shareholder, or (iii) a Subsidiary of the Parent Company of the Shareholder, or, (b) an investment entity (fund or other) (i) in which the Shareholder holds, directly, or indirectly through a Subsidiary, its Parent Company or a Subsidiary of its Parent Company, the Control of the majority of the financial interests, or (ii) which is managed or advised (x) by the same management company (or a Subsidiary, a Parent Company or a Subsidiary of the Parent Company) as the management company that manages or advises the Shareholder (if the Shareholder is also an investment entity) or (y) by a management company which is a Subsidiary or Parent Company or Subsidiary of the Parent Company of the Shareholder, or, (c) if the Shareholder is a legal entity or an investment entity (fund or other) the target of a merger/acquisition, the acquiring legal entity or investment entity that succeeds to the rights of the Shareholder.
“Aggregate Commitments”	The Total Commitments of Investors to the Company.
“Articles”	The articles of incorporation of the Company.
“Business Day”	A day on which banks are generally open for business in Luxembourg.
“Class”	Each class of Shares within the Company.
“Commitment”	The investment which each Shareholder has irrevocably agreed to make in the Company which will be called by the General Partner on behalf of the Company from time to time. A Commitment will become a funded Commitment when it has been drawn down.
“Company”	Ginkgo Fund S.C.A., SICAR, organized as a société en commandite par actions and registered as a société d’investissement en capital à risque in Luxembourg.
“Control(ed)”	Means the situation wherein a company or an entity (fund or other) (i) controls another entity (fund or other), or (ii) is controlled by a company or entity (x) with at least fifty percent (50%) of the voting rights at the general meeting of shareholders of such other entity or (y) with at least fifty percent (50%) of the voting rights or seats at the board of directors of such other entity.
“CSSF”	The Commission de Surveillance du Secteur Financier, the Luxembourg Supervisory Commission of the Financial Sector.
“Default Interest”	Interest applied to the price of subscribed Ordinary Shares in case of default of payment on a Drawdown Date for the period between the relevant Drawdown Date and the payment date, as further described under section “Offering of Shares”, subsection “Default Interest” of the Memorandum.

“Drawdown Date”	Date on which Investors are called by the Company to pay a portion of their Commitment.
“Eligible Investors”	Institutional Investors, Professional Investors and / or Well-informed Investors within the meaning of article 2 of the Law of 15 June 2004 or any other investors who may invest according to article 2.
“First Closing”	Last day of the Initial Offering Period.
“General Partner”	Ginkgo Management S.à r.l., the unlimited Shareholder (associé gérant commandité) of the Company, a company incorporated under the laws of Luxembourg acting as the General Partner and responsible for the management of the Company or any successor General Partner appointed, as the case may be, in accordance with the provisions of article 14 or article 17.
“General Partner Share”	One management Share which has been subscribed by the General Partner upon incorporation of the Company in its capacity as associé gérant commandité of the Company and, as the case may be, which has been transferred to its successor general partner appointed in accordance with the provisions of article 14 or article 17.
“Initial Offering Period”	First period during which Investors will be offered to commit to subscribe to Ordinary Shares as determined by the General Partner in accordance with section “Offering of Shares” of the Memorandum.
“Institutional Investors”	Investors who qualify as institutional investors according to the Luxembourg laws and regulations.
“Investors”	Holders of Ordinary Shares issued by the Company.
“IRR”	The cumulative per annum rate of return, at any given time, calculated on a compound basis, on the respective investment of Investors in the share capital of the Company (represented by the cash actually received by the Investors).
“Key Men”	The key personnel of the General Partner designated in the Memorandum.
“Law of 15 June 2004”	The Luxembourg law dated 15 June 2004 relating to the investment company in risk capital (SICAR), as amended from time to time.
“Management Fee”	An annual management fee to be paid by the Company to the General Partner as further described in the Memorandum.
“Manager”	Each manager of the General Partner.
“Member of the Investment Advisor”	Any member of the Investment Advisor in particular as those stated in the Memorandum.
“Memorandum”	The placement memorandum of the Company as amended from time to time.
“Net Asset Value”	The net asset value of the Company, each Class and each Share as determined pursuant to article 12 of these Articles.
“Ordinary Shares”	Ordinary Shares issued by the Company and entitled to distribution rights as further described in article 24 of these Articles.
“Parent Company”	Means a company or entity (fund or other) that Controls a company or entity (fund or other).
“Participating Shares”	A special Class of Shares issued by the Company and entitled to distribution rights as further described in article 24 of these Articles.
“Preferred Return”	A priority right to distribution from the Company, calculated as an IRR, compounded annually, on the aggregate funded Commitments of the Shareholders to the date of such payment.
“Professional Investors”	Investors who qualify as professional investors under Annex II of Directive 2004/39/EC on Markets in Financial Instruments, as amended.
“Reference Currency”	The currency of calculation of the Net Asset Value as determined in article 12 of these Articles.
“Serious Fault”	Means the fact to cause harm to the Company and/or to any of the Shareholders and/or, as the case may be, any Financial Sponsor by committing or by participating in one of the following acts: (i) serious negligence with respect to the management of the Company which has caused substantial damages to the interests of the Company and/or any Shareholder and/or, as the case may be, any Financial Sponsor, (ii) non respect of the regulation applicable to the Company and/or to the General Partner, in particular the Law of 15 June 2004 regarding the Company and the law of 10 August 1915 and related CSSF regulations, which has caused substantial damages to the interests of the Company and/or any Shareholder and/or, as the case may be, any Financial Sponsor.;

(iii) breach of an important provision of the Memorandum or of the Articles which has caused substantial damages to the interests of the Company and/or any Shareholder and/or, as the case may be, any Financial Sponsor.

The following events are considered as a Serious Fault:

- (i) fraud, or willful misconduct or intentional acts or substantial criminal offense;
- (ii) any material sanction as the case may be of the General Partner or the Company by the CSSF (including but not limited to the withdrawal of the authorization of the SICAR by the CSSF in accordance with the Law of 15 June 2004);
- (iii) judicial liquidation of the General Partner if a receiver, liquidator or administrator of any of its assets is appointed or the General Partner is subject of any analogous proceedings or procedure.

For the avoidance of doubt, it is specified that any harm related to the image of the Company and/or any of the Shareholder and/or, as the case may be, any Financial Sponsor shall be considered as a "substantial harm" for the purposes of the definition of Serious Fault.

"Shareholder"	A registered holder of Shares of the Company.
"Shares"	Shares or any kind of securities entitling its holder to immediate or further access to the share capital issued by the Company.
"Special Investor(s)"	Holder(s) of Participating Shares issued by the Company.
"Special Return"	The distribution rights of the Special Investors as more fully described under section "Distribution Policy" of the Memorandum.
"Subsidiary"	Means a company or an entity (fund or other) Controlled by a company or an entity (fund or other).
"Total Commitment"	The total investment which each Shareholder has irrevocably agreed to make in the Company which will be called by the General Partner on behalf of the Company from time to time. A Commitment will become a funded Commitment when it has been drawn down. Total Commitment may also be referred to as "Commitment".
"Transfer"	Means any transaction resulting in an immediate or future transfer of ownership or separation of the attributes of ownership of assets (propriété, nue-propriété ou usufruit) in particular of the Shares and all of rights attached to these Shares (such as preferred subscription right as referred in article 7(c) of the Articles) for any reason whatsoever (including but not limited to gratuities, partial contributions of assets, contribution of Shares, mergers, spin-off, charging, donation, fiducie, trust, division, exchange, waiver, leasing, pledge, lien, public sale or any combination of these methods of transfer of ownership).
"Valuation Date"	31 December of each year and such other days as determined from time to time by the General Partner.
"Well-informed Investors"	Investors who (i) adhere in writing to the status of well-informed investors and (ii) either invest a minimum of one hundred twenty five thousand Euros (EUR 125,000.-) in the Company or benefit from a certificate delivered by a credit institution within the meaning of the Directive 2006/48/EC, an investment firm within the meaning of Directive 2004/39/EC or a management company within the meaning of Directive 2001/107/EC stating that they are experienced enough to appreciate in an adequate manner an investment in risk capital.

#### *Subscription and Payment*

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing parties, the said parties, represented as stated above, declare to subscribe for share as follows:

Name of Subscriber	Number of subscribed shares
1.- Ginkgo Management S.à r.l. ....	1 (one) General Partner Share, 1 (one) Ordinary Share
2.- General Partner Participations S.A. ....	thirty thousand nine hundred and ninety-eight (30,998) Ordinary Shares

Upon incorporation, the General Partner Share and the Ordinary Shares were fully paid-up, as it has been justified to the undersigned notary.

#### *Transitional dispositions*

The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and shall end on 31 December 2011.

Exceptionally the first general annual meeting of Shareholders shall be held on the third Wednesday of the month of March of the year 2012.

The first annual report of the Company will be dated 31 December 2011.

#### *Statement*

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Articles 26, 26-3 and 26-5 of the Law of August 10, 1915 on Commercial Companies, as amended, have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 3,000.-.

#### *Resolutions*

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting. Having first verified that it was regularly constituted, the meeting took the following resolutions:

#### *First resolution*

The registered office of the Company shall be at 20, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### *Second resolution*

The independent auditor for the Company shall be Deloitte S.A., 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The term of office of the auditor shall expire at the close of the annual general meeting of Shareholders approving the accounts as of 31 December 2011.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, said persons signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mil dix, le premier octobre,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

1) Ginkgo Management S.à r.l., ayant son siège social au 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

représentée aux présentes par Adrian Aldinger, juriste demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 1 octobre 2010;

et

2) General Partner Participations S.A., dont le siège est sis 16, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130070,

représentée aux présentes par Adrian Aldinger, juriste demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 29 septembre 2010;

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par les parties comparantes et le notaire, sont annexées au présent acte pour être déposées en même temps auprès des autorités d'enregistrement.

Les parties se présentant, agissant en leurs qualités susvisées, ont demandé au notaire soussigné de promulguer l'acte de constitution d'une société en commandite par actions (S.C.A.) à capital variable de droit luxembourgeois, qualifiée de société d'investissement en capital à risque (SICAR) qu'elles déclarent constituée entre elles et les statuts de celle-ci qui sont les suivants:

Sauf signification contraire en fonction du contexte, les mots et expressions employés dans les présentes ont le même sens que dans le prospectus de la Société (le «Prospectus»).

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il existe entre les actionnaires actuels et tous ceux qui deviendront par la suite propriétaires des actions de la Société (les «Actions»), une société ayant la forme d'une société en commandite par actions (S.C.A.) à capital variable, qualifiée de société d'investissement en capital à risque (SICAR) sous la dénomination de Ginkgo Fund S.C.A., SICAR (la «Société»).

La Société est soumise aux dispositions de la loi du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque, telle que modifiée (la «Loi du 15 juin 2004»).

**Art. 2. Siège social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-ville, Grand Duché de Luxembourg. Des succursales, filiales et autres sièges peuvent être établis, soit au Grand Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par décision de l'Associé Gérant Commandité (tel que défini ci-après). Le siège social pourra être transféré dans la même commune sur simple décision de l'Associé Gérant Commandité.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée limitée, dont le terme correspond au huitième (8e) anniversaire de sa constitution. Sur décision de l'assemblée générale des Actionnaires, cette durée peut faire l'objet de deux prorogations d'un an chacune. La décision de proroger la durée de la Société est subordonnée aux conditions de quorum et de majorité requises pour la modification des statuts (les «Statuts»).

**Art. 4. Objet.** La Société a pour objet de procéder à l'investissement des fonds dont elle dispose en capital risque, au sens le plus large permis par l'article 1 de la Loi du 15 juin 2004.

La Société peut également investir les fonds dont elle dispose dans d'autres actifs dans le respect de la loi et sous réserve que ces investissements soient compatibles avec son objet.

Par ailleurs, la Société peut prendre toutes mesures et réaliser toutes opérations qu'elle considère utiles pour la réalisation et le développement de son objet dans toute la mesure permise par la loi du 15 juin 2004.

**Art. 5. Responsabilité.** L'Associé Gérant Commandité est indéfiniment et solidairement responsable de toute dette de la Société qui ne peut être couverte par l'actif social. Les détenteurs d'Actions Ordinaires doivent s'abstenir d'agir au nom de la Société de quelque manière ou en quelque qualité que ce soit, sauf pour ce qui est de l'exercice de leurs droits d'Actionnaires dans le cadre des assemblées; ils ne sont responsables qu'à concurrence de leurs apports à la Société.

**Art. 6. Détermination des objectifs et Politiques d'investissement ainsi que de la structure afférente aux frais de la Société.** L'Associé Gérant Commandité détermine les objectifs et les politiques d'investissement de la Société ainsi que l'orientation de la gestion et des activités de la Société à cette fin, comme indiqué dans le Prospectus, et en conformité avec la législation et la réglementation en vigueur.

Il est précisé que tout changement apporté à la Stratégie d'Investissement, telle que définie dans le Prospectus, notamment dans la section intitulée «Investment Strategy», doit être préalablement approuvé par l'assemblée générale des Actionnaires, sous réserve (x) d'un quorum de présence réunissant au moins cinquante pour cent (50%) des Actionnaires, (y) de l'approbation des Actionnaires à l'unanimité des voix valablement émises et (z) de l'accord préalable de la CSSF.

Il est en outre précisé que toute modification relative à la structure des frais de la Société telle que décrite dans le Prospectus, notamment dans la section intitulée «Charges and Expenses» (frais et charges), doit être préalablement approuvée par l'assemblée générale des Actionnaires, sous réserve (x) d'un quorum de présence réunissant au moins cinquante pour cent (50%) des Actionnaires et (y) de l'approbation des Actionnaires à l'unanimité des voix valablement émises.

Par ailleurs, toute modification apportée:

(i) aux dispositions relatives aux comités, ainsi que celles liées aux personnes clés, telles que définies dans la section du Prospectus intitulée «Management of the Company» (gestion de la Société),

(ii) à toute disposition des articles du Prospectus respectivement intitulés «Removal of the General Partner» (révocation de l'Associé Gérant Commandité) et «Removal of the Key Men and the other Members of the Investment Advisor» (révocation des Personnes Clés et des autres Membres du Conseiller en Investissement),

(iii) aux dispositions relatives au droit de préemption des Actionnaires prévu dans la section intitulée «Redemption and Transfer of Shares» (rachat et Transfert des Actions),

(iv) à toute disposition de la section intitulée «Conflicts of Interest» (conflits d'intérêts), et

(v) à toute disposition du Prospectus autre que celles reprises ci-avant et modifiant les droits des Investisseurs,

doit être préalablement approuvée par l'assemblée générale des Actionnaires, sous réserve (x) d'un quorum de présence réunissant au moins cinquante pour cent (50%) des Actionnaires et (y) de l'approbation des Actionnaires, à la majorité des trois quarts (3/4) des voix valablement émises.

### **Art. 7. Capital social.**

a) Le capital de la Société est égal à tout moment à l'actif net de la Société déterminé comme indiqué à l'article 12 ci-dessous. Tel que décrit à l'article 12 ci-dessous, la Devise de Référence de la Société est l'euro. Le capital social minimum de la Société, majoré de la prime d'émission, devant être souscrit dans le délai de douze (12) mois à compter de la date d'agrément de la Société comme société d'investissement en capital à risque (SICAR), au sens du droit du Luxembourg, s'élève à un million d'euros (EUR 1.000.000,-).

b) Le capital de la Société est représenté par des Actions réparties dans les catégories (les «Catégories») suivantes:

i) «Action de Commandité»: une (1) Action souscrite par l'Associé Gérant Commandité en qualité d'actionnaire gérant commandité de la Société;

ii) «Actions Ordinaires»: Actions souscrites par le ou les Actionnaires commanditaires et conférant un droit à distribution, tel que précisé à l'article 24 ci-après;

iii) «Actions de Participation»: Actions souscrites par le ou les Actionnaires commanditaires et conférant un droit à distribution, tel que précisé à l'article 24 ci-après.

Sous réserve des dispositions du paragraphe c) ci-après, les Catégories d'Actions peuvent comprendre, au gré de l'Associé Gérant Commandité, une ou plusieurs séries différentes, dont les caractéristiques et les conditions seront déterminées par l'Associé Gérant Commandité et figurent dans le Prospectus.

Sous réserve des dispositions du paragraphe c) ci-après, l'Associé Gérant Commandité peut créer de nouvelles Catégories d'Actions.

Toutefois, dans la mesure où la création d'une nouvelle Catégorie ou de différentes séries au sein d'une Catégorie existante serait susceptible d'entraîner une variation des droits des Actionnaires d'une Catégorie existante, l'Associé Gérant Commandité n'est autorisé à créer lesdites nouvelle(s) Catégorie(s) ou différentes séries au sein d'une Catégorie existante que sous réserve de l'approbation des Actionnaires de la ou des Catégories concernées réunis en assemblée, et ce aux conditions de quorum et de majorité prévues pour la modification des présents Statuts.

c) La Société a été constituée avec un capital social souscrit de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en une (1) Action de Commandité et en trente mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (30.999) Actions Ordinaires sans valeur nominale. Au moment de la constitution, l'Action de Commandité et chaque Action Ordinaire ont été émises à un prix de souscription de un euro (EUR 1,-) et entièrement libérées. Aucune nouvelle Action de Commandité ne sera émise par la suite.

Aucune Action de Participation ni aucune autre Catégorie d'Actions conférant des droits similaires ou équivalents à ses détenteur ne sera émise sans le consentement préalable et unanime des Investisseurs Spéciaux existants le cas échéant. Les Actions Ordinaires émises lors de tout Closing seront entièrement libérées à un prix de souscription se chiffrant, à la discrétion de l'Associé Gérant Commandité, soit à un euro (EUR 1,-) majoré, le cas échéant, de l'Intérêt d'Actualisation, soit à la Valeur Nette d'Inventaire desdites Actions à la Date d'Appel de Fonds / Closing concernés, tel que précisé dans le Prospectus.

L'Associé Gérant Commandité a la faculté d'émettre, conformément à l'article 9 ci-dessous et aux dispositions du Prospectus, de nouvelles Actions Ordinaires jusqu'à ce que la Somme des Engagements ait atteint un montant se chiffrant à cent millions d'euros (EUR 100.000.000), l'Associé Gérant Commandité ayant toutefois la faculté d'accepter de nouveaux Engagements après avoir obtenu l'accord des Actionnaires représentant au moins les deux tiers (2/3) du capital social de la Société.

Toute nouvelle Action Ordinaire à souscrire au cours de Closings ultérieurs (Subsequent Closings, tel que défini dans le Prospectus) sera proposée en priorité à l'Actionnaire existant ou aux Actionnaires existants, en proportion du nombre d'Actions Ordinaires qu'ils détiennent par rapport au nombre total des Actions Ordinaires émises par la Société. L'Associé Gérant Commandité déterminera la période durant laquelle le droit de souscription préférentiel pourra être exercé. Cette période ne saurait être inférieure à trente (30) jours et ne pourra excéder soixante (60) jours à compter de la date d'envoi d'un courrier recommandé ou d'un courrier électronique envoyé au(x) porteur(s) d'Actions Ordinaires et annonçant l'ouverture d'un tel Subsequent Closing (Closing ultérieur) (tel que défini dans le Prospectus).

#### **Art. 8. Actions.**

a) Les Actions sont réservées exclusivement aux Investisseurs Eligibles, au sens de l'article 2 de la loi du 15 juin 2004 (les «Investisseurs Eligibles»). Cette restriction ne s'applique ni à l'Associé Gérant Commandité, ni aux autres personnes participant à la gestion de la Société, susceptibles de détenir des Actions, qui ne remplissent pas les conditions d'Investisseurs Eligibles.

b) Toutes les Actions sont émises sous forme d'Actions nominatives.

L'inscription du nom de l'Actionnaire dans le registre des Actions nominatives établit son droit de propriété sur ces Actions nominatives. Les certificats d'Actions nominatives peuvent être émis à la discrétion de l'Associé Gérant Commandité, qui ne devrait refuser une telle émission sans motif valable, et doivent être signés par l'Associé Gérant Commandité. Cette signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, ou en fac-simile. Si les certificats d'Actions sont émis et que l'Actionnaire requiert plus d'un certificat pour ses Actions, le coût des certificats additionnels sera à la charge de cet Actionnaire.

Toutes les Actions ayant été émises par la Société sont inscrites au registre des Actionnaires (le «Registre»), qui peut être tenu par l'Associé Gérant Commandité ou par une ou plusieurs personnes désignées à cette fin par la Société, ledit registre indiquera pour chaque Actionnaire son nom, sa résidence, son siège social ou son domicile élu, le nombre et la Catégorie des Actions qu'il détient, les montants des versements effectués pour chaque Action souscrite et ses données bancaires. Sauf avis contraire reçu par la Société, elle peut considérer que les renseignements figurant sur le Registre sont exacts et à jour et, en particulier, utiliser les adresses y figurant pour l'envoi des notifications et des avis et les données bancaires y figurant pour effectuer les paiements.

c) Lorsqu'un Actionnaire est en mesure d'apporter la preuve à la Société que son certificat d'Actions a été égaré, perdu, volé ou détruit, un duplicata peut être émis à sa demande, aux conditions et garanties que la Société peut déterminer sous réserve des dispositions de la loi applicables.



Dès l'émission du nouveau certificat d'Actions sur lequel il doit être mentionné qu'il s'agit d'un duplicata, le certificat d'Actions original à la place duquel le nouveau a été émis n'aura plus aucune valeur. Les certificats d'Actions endommagés peuvent être échangés contre d'autres nouveaux certificats sur ordre de la Société. Ces certificats endommagés seront remis à la Société et immédiatement annulés. La Société peut, de manière discrétionnaire, demander à l'Actionnaire le coût d'un duplicata ou d'un nouveau certificat, ainsi que toutes les dépenses raisonnables encourues par la Société en relation avec leur émission et leur inscription au Registre, ou avec l'annulation de l'ancien certificat.

d) Les Transferts d'Actions se font par inscription sur le Registre dès la remise à la Société du formulaire fourni à cet effet par l'Associé Gérant Commandité, accompagné de tous les autres documents de Transfert exigés par la Société, et avec l'accord écrit de l'Associé Gérant Commandité, qui ne peut pas refuser de donner son accord sans motif raisonnable.

e) Chaque Action (Action de Commandité, Actions Ordinaires et Actions de Participation) est assortie du droit de vote à chaque assemblée générale des Actionnaires et, le cas échéant, aux assemblées distinctes des détenteurs d'Actions de la Catégorie concernée.

f) La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Action. Si une ou plusieurs Actions sont détenues conjointement ou si le droit de propriété sur elles est contesté, toutes les personnes revendiquant un droit sur ces Actions doivent désigner un seul représentant pour représenter ces Actions auprès de la Société. A défaut de désignation de ce représentant, les droits attachés à cette ou ces Actions seront suspendus.

g) Il sera demandé à chaque détenteur d'Actions Ordinaires de signer un contrat de souscription l'engageant de manière irrévocable à réaliser toutes souscriptions et tous versements relatifs au montant total engagé sauf décision contraire de l'Associé Gérant Commandité.

**Art. 9. Emission d'Actions.** Il sera proposé à tout actionnaire potentiel de s'engager à souscrire des Actions Ordinaires à la (aux) date(s) ou période(s) déterminée(s) par l'Associé Gérant Commandité telles qu'indiquées et plus amplement détaillées dans le Prospectus.

Le paiement du prix de souscription des Actions Ordinaires doit être effectué en tout ou en partie lors d'un Closing ou à toute autre date déterminée par l'Associé Gérant Commandité telle qu'indiquée et plus amplement détaillée dans le Prospectus. Les modes de paiement de ces souscriptions sont déterminés par l'Associé Gérant Commandité et mentionnés et plus amplement détaillés dans le Prospectus.

L'Associé Gérant Commandité peut déterminer toutes autres conditions de souscription telles que des minimums d'engagement par Closing ou d'engagements subséquents, des Intérêts Moratoires ou des restrictions à la propriété. De telles conditions seront indiquées et plus amplement détaillées dans le Prospectus.

L'Associé Gérant Commandité peut déléguer à tout Gérant, employé ou agent dûment autorisé le pouvoir d'accepter des souscriptions, de recevoir le paiement du prix des nouvelles Actions, de les émettre et de les délivrer.

La Société peut décider d'émettre des Actions Ordinaires ainsi que des Actions de Participation en contrepartie d'un apport en nature de titres ou d'autres actifs, conformément aux conditions fixées dans les présents Statuts et par le droit du Luxembourg, et notamment l'obligation de produire un rapport d'évaluation du réviseur d'entreprises de la Société, et à condition que ces titres ou autres actifs soient conformes aux objectifs d'investissement et à la stratégie de la Société, et que la procédure applicable en cas de nouveaux investissements par la Société ait été respectée, conformément aux dispositions prévues dans les sections pertinentes du Prospectus.

Des fractions d'Actions peuvent être émises jusqu'à trois chiffres après la virgule et confèrent des droits en proportion de la fraction d'une Action qu'elles représentent, sans conférer de droit de vote, sauf dans la mesure où leur nombre correspond à une Action entière, auquel cas elles confèrent un droit de vote à concurrence d'une voix par Action entière représentée.

**Art. 10. Cession des Actions.** Les Actions Ordinaires et les Actions de Participation ne peuvent être cédées à ou mises en gage au bénéfice des Investisseurs Eligibles sans le consentement écrit de l'Associé Gérant Commandité, un tel consentement ne pouvant être refusé déraisonnablement lorsque le cessionnaire satisfait aux conditions d'éligibilité au titre d'Actionnaire de la Société, tel que précisé à l'article 8 a) ci-avant.

L'Action de Commandité ne peut être Transférée qu'à un nouvel associé gérant commandité désigné selon les dispositions de l'article 14 ou de l'article 17, selon le cas.

Chaque Transfert d'Actions Ordinaires et d'Actions de Participation est soumis à la remise préalablement au Transfert par le cessionnaire de l'engagement écrit de reprendre pleinement et complètement l'ensemble des obligations subsistantes du cédant en vertu du contrat de souscription conclu par le cédant. Sauf disposition contraire entre les parties concernées, le cédant sera, à compter de la date du Transfert des Actions Ordinaires et/ou des Actions de Participation au cessionnaire, libéré de toute obligation liée aux titres Transférés, et notamment de toute obligation de libération du solde du prix de souscription des titres concernés non appelés à la date dudit Transfert.

En cas de Transfert d'Actions ou de droit de souscription préférentiel relatif aux nouvelles Actions mentionnées à l'article 7(c) ci-avant, les Actionnaires d'une même Catégorie bénéficieront d'un droit de préemption au prorata de la proportion du capital de la Société représenté par leurs Actions, conformément à la procédure décrite dans le Prospectus. Les Actionnaires ne bénéficieront pas de ce droit de préemption en cas de Transfert d'Actions ou de droit de souscription préférentiel relatif aux Actions mentionnées à l'article 7(c) ci-avant par un Actionnaire à un de ses Affiliés. Au cas où un Affilié d'un Actionnaire cesse d'être un Affilié pour quelque motif que ce soit, l'Actionnaire devra en informer sans délai

l'Associé Gérant Commandité et faire en sorte, à la demande de l'Associé Gérant Commandité, que les Actions détenues par cet ancien Affilié soient retransférées à cet Actionnaire ou à tout autre Affilié de cet Actionnaire. En outre, les Actionnaires ne bénéficieront pas de ce droit de préemption en cas de Transfert d'Actions ou de droit de souscription préférentiel à des Actions nouvelles mentionnées à l'article 7(c) ci-avant par un Actionnaire, société ou personne morale, en faveur d'un Sponsor Financier (Financial Sponsor, tel que défini dans le Prospectus) qui, à la date du Transfert envisagé ou avant cette date, est l'un de ses actionnaires.

L'Associé Gérant Commandité n'acceptera aucun Transfert d'Actions ou de droit de souscription préférentiel relatif aux Actions mentionnées à l'article 7(c) à un cessionnaire qui ne serait pas considéré comme Investisseur Eligible.

**Art. 11. Rachat des Actions.** La Société est une société d'investissement de type fermé, ce qui signifie qu'elle ne procédera pas, à la demande unilatérale des Actionnaires, au rachat de ses Actions.

Cependant, la Société peut racheter les Actions lorsque l'Associé Gérant Commandité considère que le rachat est dans l'intérêt de la Société. Tous les Actionnaires existants pourront se voir proposer le rachat d'Actions au prorata, notamment afin de se voir distribuer le bénéfice d'un investissement lors de la cession dudit investissement par la Société.

Le prix de rachat est établi sur la base de la dernière Valeur Nette d'Inventaire disponible à la date d'approbation du rachat. Si, eu égard à la date de rachat concernée, la Valeur Nette d'Inventaire des Actions, calculée conformément aux dispositions de l'article 12 ci-après, est équivalente ou inférieure à zéro euro (EUR 0), l'Associé Gérant Commandité procédera au rachat des Actions détenues par l'Investisseur concerné à un prix de rachat global s'élevant à un euro (EUR 1).

Les versements seront effectués dans un délai de quinze (15) Jours Ouvrables.

En outre, les Actions peuvent faire l'objet d'un rachat forcé si (i) l'Actionnaire cesse d'être ou se révèle ne pas être un Investisseur Eligible au sens de l'article 2 de la Loi du 15 juin 2004, (ii) après un Transfert d'Actions effectué en violation des Statuts, ou (iii) en cas de défaut de paiement, tel que décrit plus avant dans le Prospectus.

En cas de rachat forcé, le prix de rachat sera établi, tel que précisé dans le Prospectus, sur la base de la plus faible des deux valeurs suivantes:

- le prix de souscription des Actions effectivement payé par l'Actionnaire à la Société déduction faite, le cas échéant, (i) de tout Intérêt d'Actualisation et (ii) de toute distribution effectuée au bénéfice des titulaires de ces Actions;
- la dernière Valeur Nette d'Inventaire des Actions à la date du rachat moins, le cas échéant, tout Intérêt d'Actualisation couru susceptible d'être dû selon les dispositions pertinentes du Prospectus.

En cas de rachat forcé, le paiement du prix de rachat sera exigible au plus tard quinze (15) Jours Ouvrables après la date de rachat concernée, à moins que les fonds nécessaires ne soient pas disponibles au cours des quinze (15) Jours Ouvrables. Dans ce cas, le paiement sera effectué dès que les fonds nécessaires sont disponibles. Un tel retard de paiement n'entraînera aucun intérêt à charge de la Société.

La Société aura le droit, à la discrétion de l'Associé Gérant Commandité, de satisfaire au paiement du prix de rachat en nature à tout Actionnaire qui le souhaite, en investissements provenant de la masse des actifs de la Société à concurrence de la valeur des Actions faisant l'objet du rachat. La nature et le type d'avoirs à transférer dans ce cas seront déterminés sur une base juste et raisonnable et sans porter préjudice aux intérêts des autres Actionnaires, et l'évaluation utilisée sera confirmée par un rapport spécial du réviseur d'entreprises de la Société. Les frais de chaque Transfert seront supportés par le cessionnaire.

**Art. 12. Détermination et Calcul de la Valeur Nette d'Inventaire.** La Valeur Nette d'Inventaire sera déterminée, sous la responsabilité de l'Associé Gérant Commandité, par l'agent administratif (Administrative Agent, tel que défini dans le Prospectus) et libellée en euros, à savoir la Devise de Référence de la Société, lors du Jour d'Évaluation pertinent.

La Valeur Nette d'Inventaire de la Société est égale à la différence entre la valeur de son actif brut et la valeur de son passif.

La valeur des actifs de la Société, basée sur leur juste valeur, est déterminée de la manière suivante:

- la valeur des espèces en caisse ou en dépôt, des effets et billets payables à vue et des comptes à recevoir, des dépenses payées d'avance et des dividendes en espèces et intérêts annoncés ou venus à échéance tels que précités, mais non encore encaissés, sera censée être le montant total de ces avoirs, sauf s'il s'avère improbable que cette valeur puisse être reçue; dans ce cas, ladite valeur sera déterminée en retranchant un montant que l'Associé Gérant Commandité estimera adéquat en vue de refléter la valeur réelle de ces avoirs;
- toute valeur mobilière et tout instrument du marché monétaire négocié ou coté sur une bourse de valeurs ou un autre marché organisé sera évalué à son dernier cours connu, à moins que ce cours ne soit pas représentatif, auquel cas la valeur de cet actif sera déterminée en fonction de sa juste valeur;
- les investissements dans des titres de capital à risque autre que les titres mentionnés ci-dessus seront évalués par l'Associé Gérant Commandité en tenant compte des directives et principes d'évaluation des sociétés en portefeuille énoncés dans l'European Private Equity and Venture Capital Association (EVCA), tels que mis à jour;
- l'évaluation des avoirs de la Société se base, pour les valeurs mobilières, les instruments du marché monétaire ou les produits dérivés admis à une cote officielle ou négociés sur un autre marché réglementé, sur le dernier cours disponible sur le marché principal sur lequel ces titres, ces instruments monétaires ou ces dérivés sont négociés, tel que fourni par

un service de cotation reconnu approuvé par l'Associé Gérant Commandité. Si ce cours n'est pas représentatif d'une juste valeur, l'évaluation de ces titres, instruments monétaires ou dérivés et autres avoirs autorisés se base sur leur valeur probable de réalisation, estimée de bonne foi par et sous la direction de l'Associé Gérant Commandité;

- l'évaluation des titres et instruments monétaires non cotés ou négociés sur un marché réglementé se fonde sur la valeur potentielle de cession du titre (fair value), estimée de bonne foi par l'Associé Gérant Commandité et sous la direction de celui-ci; les investissements dans des titres de capital à risque autres que les ceux mentionnés dans les présentes seront évalués, avec le concours d'un ou de plusieurs experts indépendants désignés par l'Associé Gérant Commandité, à leur juste valeur, telle que déterminée par ledit ou les dits experts indépendants, conformément aux normes de la profession des experts;

- l'évaluation des swaps s'appuiera sur leur valeur de marché, laquelle dépend elle-même de divers facteurs (par exemple, le niveau et la volatilité de l'actif sous-jacent, les taux d'intérêt du marché, le délai résiduel du swap). Tout ajustement requis à la suite des émissions et des rachats sera réalisé par le biais d'une hausse ou d'une baisse du montant nominal des swaps, négociés à leur valeur de marché;

- l'évaluation des dérivés négociés de gré à gré (over-the-counter OTC), comme les futures, les contrats à terme ou d'option non négociés en bourse ou sur d'autres marchés reconnus, sera basée sur leur valeur liquidative nette déterminée, conformément aux politiques arrêtées par l'Associé Gérant Commandité, en vertu des modèles financiers reconnus sur le marché et d'une manière cohérente pour chaque catégorie de contrats. La valeur liquidative nette d'une position dérivée doit être comprise comme étant égale au bénéfice / à la perte net(te) non réalisé(e) relativement à la position en question;

- la valeur de tout autre actif de la Société sera déterminée en fonction de son prix d'acquisition, tous coûts, frais et honoraires d'acquisition compris, ou, si le prix d'acquisition n'est pas représentatif, en fonction de sa juste valeur.

**Art. 13. Suspension de la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire.** L'Associé Gérant Commandité peut suspendre la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire durant la période où survient:

a) une situation d'urgence rendant les cessions ou l'évaluation exacte d'une partie substantielle des actifs de la Société impraticables;

b) une panne affectant les moyens d'information normalement utilisés pour déterminer le cours ou la valeur des investissements, des bourses de valeurs ou des cours du marché;

Tout Actionnaire ayant tenu à être informé de la Valeur Nette d'Inventaire sera informé d'une telle suspension si, de l'avis de l'Associé Gérant Commandité, cette dernière est susceptible de se prolonger au-delà de huit (8) jours.

**Art. 14. Associé Gérant Commandité.** La Société est gérée par Ginkgo Management S.à r.l., en qualité d'associé gérant commandité, une société de droit luxembourgeois (désignée dans les présentes l'«Associé Gérant Commandité»).

En cas de remplacement, pour quelque raison que ce soit, de Ginkgo Management S.à r.l., la gestion de la Société sera assurée par tout autre associé gérant commandité désigné par les Actionnaires pour remplacer l'Associé Gérant Commandité, conformément aux dispositions du paragraphe ci-après ou de l'article 17 des présentes (désigné dans les présentes l'«Associé Gérant Commandité»).

En cas d'incapacité juridique, de liquidation ou d'autre situation permanente empêchant l'Associé Gérant Commandité d'agir comme associé gérant commandité de la Société, la Société ne sera pas dissoute et liquidée immédiatement, sous réserve de la nomination d'un administrateur provisoire, qui n'est pas tenu d'être un Actionnaire, chargé de prendre les mesures urgentes ou purement administratives jusqu'à la tenue de l'assemblée générale des Actionnaires, qu'il devra convoquer dans les quinze (15) jours de sa nomination. Lors de cette assemblée générale, les Actionnaires pourront nommer, sous réserve des conditions de quorum et de majorité requises pour la modification des Statuts, un nouvel associé gérant commandité. Dans ce cas, l'Associé Gérant Commandité cèdera, à sa valeur nominale, l'Action de Commandité au nouvel associé gérant commandité, au plus tard à la date de nomination du nouvel associé gérant commandité. A défaut d'une telle nomination, la Société sera dissoute et liquidée.

La nomination d'un nouvel associé gérant commandité (selon les dispositions du présent article ou de l'article 17) n'est pas subordonnée à l'accord de l'Associé Gérant Commandité.

**Art. 15. Pouvoirs de l'Associé Gérant Commandité.** L'Associé Gérant Commandité dispose des plus larges pouvoirs pour exécuter tous les actes d'administration et de disposition compatibles avec l'objet de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément dévolus par la loi ou par les présents Statuts à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence de l'Associé Gérant Commandité.

L'Associé Gérant Commandité peut nommer, conformément aux termes et conditions du Prospectus, des comités, des conseillers en investissement et des dirigeants ainsi que tout autre agent de direction ou administratif. L'Associé Gérant Commandité peut conclure des contrats avec ces personnes ou sociétés pour bénéficier de leurs services, leur déléguer ses pouvoirs, et déterminer leur rémunération qui sera prise en charge par la Société. Lesdits contrats doivent être conformes aux dispositions du Prospectus. Le rapport annuel doit mentionner tous les contrats conclus au nom de la Société et/ou en relation avec les activités de la Société au cours de l'exercice fiscal concerné ainsi que les contrats toujours en vigueur, et préciser leurs conditions. Vis-à-vis de la Société et de ses Actionnaires, l'Associé Gérant Com-

mandité reste responsable de toute perte subie par la Société suite à un acte ou à une omission des parties auxdits contrats.

La délégation des pouvoirs par l'Associé Gérant Commandité ne peut concerner l'ensemble des pouvoirs de l'Associé Gérant Commandité et doit être limitée et établie selon les dispositions du Prospectus. Le rapport annuel doit mentionner chaque délégation de pouvoir par l'Associé Gérant Commandité en vigueur au cours de l'exercice fiscal concerné, ainsi que ses conditions. Toute délégation prend fin lorsque l'Associé Gérant Commandité de la Société cesse d'exercer ses fonctions. Vis-à-vis de la Société et de ses Actionnaires, l'Associé Gérant Commandité reste responsable de tout préjudice subi par la Société suite à un acte ou à une omission du ou des délégués concernés.

**Art. 16. Pouvoir de signature.** Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée par la seule signature de l'Associé Gérant Commandité, ou par la signature de toute autre personne qui a reçu délégation de signature de l'Associé Gérant Commandité.

**Art. 17. Révocation de l'Associé Gérant Commandité.** L'Associé Gérant Commandité ne peut pas être révoqué par la Société sur décision de l'assemblée générale des Actionnaires et remplacé par un autre associé gérant commandité, sauf dans les circonstances et selon les conditions et modalités décrites ci-dessous aux points A et B.

(A) Révocation avec motif et révocation en cas de changement de contrôle: l'Associé Gérant Commandité sera révoqué à tout moment par une résolution motivée de l'assemblée générale des Actionnaires adoptée avec (i) un quorum de présence d'au moins cinquante (50) pour cent des Actions émises par la Société sur première convocation et, le cas échéant, sans exigence de quorum sur seconde convocation et (ii) le consentement d'au moins deux tiers (2/3) des voix valablement exprimées par les Actionnaires lors de l'assemblée, dans les circonstances suivantes:

(i) en cas de Faute Grave, telle que définie à l'article 28 ci-après, commise par l'Associé Gérant Commandité ou par toute Personne Clé ou par tout autre Membre du Conseiller en Investissement;

(ii) en cas de changement des personnes physiques ou morales contrôlant directement ou indirectement l'Associé Gérant Commandité selon les lois et règlements grand-ducaux applicables, entraînant par voie de conséquence le transfert de la gestion de la Société à un autre associé gérant commandité, étant entendu que l'Associé Gérant Commandité est tenu d'informer sans délai les Actionnaires de tout changement des personnes physiques ou morales le contrôlant directement ou indirectement; ou

(iii) en cas de Transfert de l'intérêt économique final de l'Associé Gérant Commandité en faveur de personnes ne représentant pas directement ou indirectement les Personnes Clés ou les Initiateurs (Initiators) (tels que définis dans le Prospectus) dans une proportion majoritaire évidente.

(iv) Dans le cas prévu sous la rubrique intitulée «Key Men Provision» du Prospectus.

(B) Révocation sans motif: dans les circonstances autres que celles reprises au point (A) ci-avant, l'Associé Gérant Commandité sera révoqué à tout moment par une résolution motivée de l'assemblée générale des Actionnaires adoptée avec (i) un quorum de présence d'au moins cinquante (50) pour cent des Actions émises par la Société sur première convocation et, le cas échéant, sans exigence de quorum sur seconde convocation et (ii) le consentement d'au moins deux tiers (2/3) des voix valablement exprimées par les Actionnaires lors de l'assemblée.

Dans chacun des scénarios (A) et (B) ci-avant, les décisions des Actionnaires prises en assemblée générale ne nécessiteront pas le vote de l'Associé Gérant Commandité.

Si l'un des événements repris ci-avant dans le cadre des scénarios (A) ou

(B) venait à survenir, l'Associé Gérant Commandité sera remplacé par un nouvel associé gérant commandité sur décision de l'assemblée générale des Actionnaires, tel que précisé à l'article 14 ci-avant.

En cas de remplacement, l'Associé Gérant Commandité devra par ailleurs s'assurer que l'Action de Commandité qu'il détenait au moment de sa révocation soit immédiatement transférée à tout nouvel associé gérant commandité qui sera nommé afin d'assurer la gestion de la Société, et signera les actes, contrats et documents nécessaires au Transfert et, d'une manière générale, effectuera toute démarche nécessaire à la mise en oeuvre du Transfert (notamment tout acte de Transfert relatif au Transfert de l'Action de Commandité, détenue par l'Associé Gérant Commandité, en faveur du nouvel associé gérant commandité conformément aux dispositions de l'article 14 ci-avant).

En cas de remplacement de l'Associé Gérant Commandité dans le cadre du scénario prévu au point (B) ci-avant, l'Associé Gérant Commandité aura droit à une indemnité et/ou à des droits de rachat, le cas échéant, tel que décrit dans le Prospectus.

**Art. 18. Conseiller en investissement.** L'Associé Gérant Commandité peut nommer un ou plusieurs conseillers en investissement qui apporteront à l'Associé Gérant Commandité des recommandations et conseils eu égard à la mise en oeuvre des objectifs et de la stratégie d'investissement de la Société, tel que décrit dans le Prospectus.

**Art. 19. Conflit d'intérêts.** Aucun contrat ou autre opération entre la Société et une autre société ou cabinet ne sera affecté ou invalidé du fait que l'Associé Gérant Commandité ou un ou plusieurs administrateurs ou cadres de l'Associé Gérant Commandité ont un intérêt, sont administrateur, associé, cadre ou employé de cette société ou ce cabinet.

Tout administrateur ou fondé de pouvoir de l'Associé Gérant Commandité qui agit en qualité d'administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entreprise avec laquelle la Société passe des contrats ou avec laquelle elle est autrement en relations d'affaires ne sera pas, par là même, privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en ce qui concerne

les sujets ou questions en relation avec pareils contrats ou pareilles affaires sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

**Art. 20. Dépositaire.** La Société conclura un contrat de dépositaire avec une banque du Luxembourg (le «Dépositaire») satisfaisant aux conditions fixées par la Loi du 15 juin 2004.

Le Dépositaire sera responsable de la surveillance des actifs de la Société et de la bonne garde des actifs qui lui auront été confiés. Conformément au contrat de dépositaire, eu égard à la garde des actifs qui lui auront été confiés, le Dépositaire est autorisé à déléguer tout ou partie de ses fonctions de dépositaire à toute entité (y compris ses filiales et affiliés) sélectionnée d'une manière professionnelle et de bonne foi parmi des prestataires professionnels dûment autorisés à exécuter leurs fonctions dans les juridictions concernées.

Si le Dépositaire souhaite se retirer, l'Associé Gérant Commandité fera de son mieux pour trouver un successeur dans les deux (2) mois de la prise d'effet de ce retrait. Jusqu'à son remplacement, qui doit se produire dans ce délai de deux mois, le Dépositaire prendra toutes les mesures nécessaires pour préserver les intérêts des Actionnaires de la Société.

L'Associé Gérant Commandité peut résilier la nomination du Dépositaire mais il ne peut l'exclure que lorsqu'il a trouvé un nouveau dépositaire et l'a nommé à sa place.

Les fonctions du Dépositaire prennent fin:

a) en cas de démission volontaire ou de révocation par la Société; jusqu'à son remplacement, qui doit intervenir dans les deux (2) mois, le Dépositaire prend toutes les mesures nécessaires pour préserver les intérêts des Actionnaires de la Société;

b) si le Dépositaire ou la Société est déclaré en faillite, conclut un concordat avec ses créanciers, obtient un sursis de paiement, est placé sous administration judiciaire, fait l'objet d'une procédure similaire ou est mis en liquidation;

c) si la CSSF retire son agrément à la Société ou au Dépositaire.

**Art. 21. Assemblée Générale des Actionnaires.** L'assemblée générale des Actionnaires représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour décider, mettre en oeuvre ou ratifier des actes relatifs aux activités de la Société, étant entendu que toute résolution de l'assemblée générale des Actionnaires modifiant les Statuts ou créant des droits ou des obligations sur ou envers des tiers doit être approuvée par l'Associé Gérant Commandité, sous réserve des dispositions prévues à l'article 14 ci-avant.

L'assemblée générale des Actionnaires est compétente eu égard à toute décision dont il est fait expressément référence selon les dispositions du droit luxembourgeois applicable, des présents Statuts et, le cas échéant, du Prospectus.

Sauf disposition contraire dans les présentes, toute résolution de l'assemblée générale des Actionnaires visant à modifier les présents Statuts doit être adoptée (i) par un quorum de cinquante (50) pour cent des Actions émises par la Société sur première convocation et, le cas échéant, sans exigence de quorum sur seconde convocation, (ii) avec l'accord de la majorité des trois quarts (3/4) des votes valablement exprimés par les Actionnaires à l'assemblée, et (iii) avec l'accord de l'Associé Gérant Commandité.

Nonobstant ce qui précède, toute décision des Actionnaires prise en assemblée générale et visant à annuler volontairement le statut de SICAR, tel que prévu par la Loi du 15 juin 2004, sera prise à l'unanimité de tous les Actionnaires (sous réserve de l'accord préalable de la CSSF).

Toute modification des présents Statuts entraînant une modification des droits d'une Catégorie doit être approuvée par une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires de la Société et par une assemblée distincte des détenteurs de chaque Catégorie d'Actions concernée.

Un ou plusieurs Actionnaires détenant au moins dix pour cent (10%) des droits de vote ont la faculté de demander par écrit à l'Associé Gérant Commandité la convocation d'une assemblée générale des Actionnaires précisant l'ordre du jour. Si, suite à la demande formulée par le ou les Actionnaires conformément à la phrase qui précède, l'assemblée générale ne s'est pas tenue dans un délai de quinze (15) jours, ladite assemblée générale pourra être convoquée par un mandataire, nommé par le président du Tribunal d'Arrondissement siégeant en matière commerciale et comme en matière de référé, à la demande d'un ou de plusieurs Actionnaires détenant ensemble le pourcentage de droits de vote requis comme indiqué précédemment. Il est précisé que le fait que l'assemblée générale des Actionnaires ne soit pas convoquée par l'Associé Gérant Commandité et ne soit pas tenue dans le délai prescrit ci-avant, à la demande du ou des Actionnaires, tel que précisé dans le présent paragraphe, est considérée comme une «Faute Grave» de l'Associé Gérant Commandité aux fins de l'article 17 ci-avant, et donne droit aux Actionnaires de révoquer avec motif l'Associé Gérant Commandité, conformément aux dispositions de l'article 17.

L'assemblée générale des Actionnaires est convoquée par un avis de l'Associé Gérant Commandité indiquant l'ordre du jour, la date et le lieu de l'assemblée ainsi que les conditions d'admission requises, et envoyé à chaque Actionnaire par lettre recommandée, au moins huit (8) jours avant l'assemblée, à l'adresse figurant sur le registre des actions nominatives. Les Actionnaires obtiendront tous les rapports et renseignements nécessaires à la bonne compréhension de l'ordre du jour de l'assemblée concernée.

L'assemblée générale annuelle se tient le troisième mercredi du mois de juin à 15.00 heures (heure de Luxembourg) au siège social ou au lieu indiqué dans la convocation. Si ce jour est un jour férié légal ou bancaire au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tient le Jour Ouvrable suivant.

D'autres assemblées des Actionnaires peuvent se tenir aux lieux et aux dates indiqués dans leur convocation respective.

Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés et considèrent avoir été régulièrement convoqués et informés de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut se tenir sans avoir été convoquée.

Un Actionnaire peut intervenir dans une assemblée générale en donnant une procuration écrite à une autre (ou à d'autres) personne(s), qui n'est pas nécessairement Actionnaire et qui peut être un Gérant de l'Associé Gérant Commandité.

**Art. 22. Exercice social.** L'exercice social de la Société correspond à l'année civile (il commence le 1<sup>er</sup> janvier et s'achève le 31 décembre de la même année).

**Art. 23. Rapport annuel.** La Société publie un rapport annuel dans les six (6) mois suivant la fin de l'exercice fiscal concerné.

**Art. 24. Distributions.** Le revenu distribuable de la Société sera distribué et versé, le cas échéant, sur une base semestrielle et le bénéfice de la vente des actifs investis sera distribué et versé comme suit.

Après déduction de la Commission de Gestion et des frais de fonctionnement de la Société (incluant les dettes exigibles), tel que décrit dans la section «Charges and Expenses» du Prospectus, tous les montants disponibles pour la distribution seront payés comme suit (dans chaque cas calculés séparément pour les Actions Ordinaires émises à la même date):

a) premièrement, les Investisseurs recevront cent pour cent (100%) de l'ensemble des distributions jusqu'à ce qu'ils aient reçu la totalité des distributions, au titre de tous les Engagements payés, correspondant au montant de tous leurs Engagements payés à la date de ces paiements;

b) deuxièmement, les Investisseurs recevront un Dividende Prioritaire de huit pour cent (8%) par an, calculé annuellement, sur l'ensemble de leurs Engagements payés à la date de ce paiement;

c) troisièmement, les Investisseurs Spéciaux (détenteurs d'Actions de Participation) recevront soixante-six virgule sept pour cent (66,7%) et les Investisseurs trente-trois virgule trois pour cent (33,3%) de l'ensemble des distributions supplémentaires, jusqu'à ce que les Investisseurs Spéciaux aient reçu un montant équivalant à vingt pour cent (20%) des montants cumulés distribués selon les modalités du point b) ci-avant et celles du présent point c) (le «Catch up»);

d) quatrièmement, les Investisseurs auront droit à quatre-vingts pour cent (80%) de l'ensemble des distributions subséquentes, les vingt pour cent (20%) restants étant distribués aux Investisseurs Spéciaux («Carried Interest»).

Afin d'éviter tout doute, il est précisé que l'ensemble des distributions faites aux Investisseurs Spéciaux au titre du Catch up et du Carried Interest ne doit pas entraîner que les Investisseurs Spéciaux reçoivent plus de vingt pour cent (20%) des montants cumulés distribués par la Société selon les modalités du point b), c) et d) ci-avant.

Les droits de distribution spécifiques revenant aux Investisseurs Spéciaux selon les points (c) et (d) ci-avant correspondent au «Dividende Spécial».

Les distributions antérieures au terme de la durée de vie de la Société seront payées en numéraire, sauf le cas où tous les Actionnaires donneraient leur accord pour un paiement en nature.

Au terme de la durée de vie de la Société, les paiements, sous réserve de l'accord du ou des Actionnaire(s) concerné(s), pourront également comprendre des titres cotés ou non cotés ou d'autres actifs de la Société.

Dans le cadre d'une distribution en nature, sa valeur sera déterminée par l'Associé Gérant Commandité, à l'appui d'une évaluation effectuée par le réviseur de la Société. Les paiements en nature seront déterminés de manière équitable entre les Actionnaires.

Les distributions seront payées en un temps et lieu déterminé périodiquement par l'Associé Gérant Commandité.

Aucune distribution ne sera effectuée si à la suite de cette distributions la Valeur Nette d'Inventaire de la Société diminue en dessous d'un million d'euros (EUR 1.000.000,-).

Toute distribution non réclamée dans les cinq ans qui suivent la déclaration reviendra à la Société.

Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés par la Société et conservé par elle à la disposition des bénéficiaires.

**Art. 25. Clause de récupération applicable aux Investisseurs Spéciaux.** La Société déposera sur un compte séquestre un montant correspondant à cinquante pour cent (50%), après impôt, de l'ensemble des distributions auxquelles le ou les Investisseurs Spéciaux ont eu droit selon la formule de distribution précisée ci-avant. Lors de la dissolution de la Société, les sommes placées sur ledit compte seront reversées aux Investisseurs, si les distributions cumulatives ayant été perçues par les Investisseurs s'avèrent inférieures au montant des distributions qui leur aurait été versé selon la formule de distribution précisée à l'article 24 et appliquée sur une base consolidée couvrant toutes les transactions de la Société. Au cas où aucun remboursement n'est à effectuer en faveur des Investisseurs selon les dispositions de la phrase précédente, les Investisseurs Spéciaux détenant des Actions de Participation à ce moment percevront le solde dudit compte séquestre, proportionnellement au nombre de leurs Actions de Participation respectives.

**Art. 26. Loi applicable.** Toutes les matières non régies par les présents Statuts seront soumises aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et de la Loi du 15 juin 2004, telles que ces lois ont été ou seront modifiées.

**Art. 27. Liquidation.** La Société peut être dissoute à tout moment, sur proposition de l'Associé Gérant Commandité, par une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires sous réserve du respect des conditions de quorum et de majorité requises pour la modification des présents Statuts.

La liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs, qui peuvent être des personnes physiques ou morales (y compris l'Associé Gérant Commandité), nommés par l'assemblée générale des Actionnaires (sous réserve de l'accord préalable de la CSSF) qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

La liquidation se déroulera en conformité avec la loi luxembourgeoise applicable. Le produit net de la liquidation sera distribué aux Actionnaires conformément aux dispositions de l'article 24 ci-avant.

Au terme de la procédure de liquidation de la Société, tout montant qui n'aurait pas été demandé par les Actionnaires sera versé à la Caisse des Consignations de Luxembourg, qui le gardera disponible pour le bénéfice des Actionnaires concernés pendant la durée prévue par la loi. Au terme de cette période, le solde sera reversé à l'Etat du Luxembourg.

**Art. 28. Définitions.** Les termes employés avec une majuscule dans les présents statuts ont la signification qui leur est attribuée ci-après ou dans le corps d'un article particulier.

«Action de Commandité»	Action unique souscrite par l'Associé Gérant Commandité, en sa qualité d'associé gérant commandité de la Société, lors de la constitution de cette dernière et, le cas échéant, Transférée au nouvel associé gérant commandité nommé selon les dispositions de l'article 14 ou de l'article 17.
«Actionnaire»	Détenteur d'Actions nominatives de la Société.
«Actions de Participation»	Catégorie spéciale d'Actions émises par la Société conférant à leurs détenteurs un droit à distribution conformément aux dispositions de l'article 24 des présents Statuts.
«Actions Ordinaires»	Actions Ordinaires émises par la Société et conférant à leurs détenteurs un droit à distribution conformément aux dispositions de l'article 24 des présents Statuts.
«Actions»	Actions ou tout type de titres donnant à son détenteur un accès direct ou ultérieur au capital social de la Société.
«Affilié»	Signifie: (a) une société étant (i) la Filiale (Subsidiary) d'un Actionnaire, ou (ii) la Société Mère (Parent Company) d'un Actionnaire, ou (iii) Filiale de la Société Mère de l'Actionnaire, ou, (b) une entité d'investissement (fonds ou autre) (i) dans laquelle l'Actionnaire détient, directement ou indirectement via une Filiale, sa Société Mère ou une Filiale de sa Société Mère, le Contrôle de la majorité des intérêts financiers, ou (ii) qui est gérée ou conseillée par (x) la même société de gestion (ou une Filiale, Société Mère ou Filiale de la Société Mère) que la société de gestion chargée de gérer ou de conseiller l'Actionnaire (au cas où l'Actionnaire est également une entité d'investissement) ou (y) une société de gestion Filiale ou Société Mère ou Filiale de la Société Mère de l'Actionnaire, ou, (c) si l'Actionnaire est une personne morale ou une entité d'investissement (fonds ou autre), la cible d'une opération de fusion/acquisition, la personne morale ou entité d'investissement acquérante succédant aux droits de l'Actionnaire.
«Associé Gérant Commandité»	Ginkgo Management S.à r.l., associé gérant commandité de la Société constituée selon les lois luxembourgeoises, agissant en qualité d'Associé Gérant Commandité et responsable de la gestion de la Société, ou tout nouvel associé gérant commandité nommé selon les dispositions de l'article 14 ou de l'article 17, selon le cas.
«Catégorie»	Toute catégorie d'Actions émises par la Société.
«Commission de Gestion»	Commission de gestion annuelle versée par la Société à l'Associé Gérant Commandité, tel que précisé dans le Prospectus.
«Contrôle/Contrôlant»	S'entend d'une situation dans laquelle une société ou entité (fonds ou autre) (i) contrôle une autre entité (fonds ou autre), ou (ii) est contrôlée par une société ou entité (x) détenant au moins cinquante pour cent (50%) des droits de vote à l'assemblée générale des actionnaires de cette autre entité ou (y) détenant au moins cinquante pour cent (50%) des droits de vote ou des sièges au sein du conseil d'administration de cette autre entité.
«CSSF»	La Commission de Surveillance du Secteur Financier, l'autorité de surveillance du secteur financier au Luxembourg.
«Date d'Appel de Fonds»	Date à laquelle les Investisseurs sont tenus par la Société de libérer une part de leur Engagement.
«Devise de Référence»	Devise dans laquelle est calculée la Valeur Nette d'Inventaire conformément aux dispositions de l'article 12 des présents Statuts.

«Dividende Prioritaire»	Droit prioritaire à des distributions de la Société, calculé sous la forme d'un TRI, calculé annuellement sur l'ensemble des Engagements libérés des Actionnaires jusqu'à la date dudit paiement.
«Dividende Spécial»	Droits de distribution des Investisseurs Spéciaux, tel que décrit plus amplement dans la section «Distribution Policy» du Prospectus.
«Engagement»	L'investissement irrévocablement consenti par chaque Actionnaire en faveur de la Société, qui fera, en temps opportun, l'objet d'un appel de fonds par l'Associé Gérant Commandité au nom de la Société. Lorsqu'il a fait l'objet d'un appel de fonds effectif, un Engagement est qualifié d'Engagement libéré.
«Engagement Total»	L'investissement total que chaque Actionnaire a irrévocablement consenti à effectuer en faveur de la Société, qui sera appelé en temps opportun par l'Associé Gérant Commandité pour le compte de la Société. Un Engagement devient un Engagement libéré lors de son tirage. «Engagement» s'entend également d'Engagement Total.
«Faute Grave»	<p>Le fait de porter préjudice à la Société et/ou à l'un de ses Actionnaires et/ou, le cas échéant, à tout Sponsor Financier (Financial Sponsor) en commettant ou participant à l'un des actes suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>(i) négligence grave dans la gestion de la Société, ayant porté gravement préjudice aux intérêts de la Société et/ou de tout Actionnaire et/ou, le cas échéant, de tout Sponsor Financier (Financial Sponsor),</li> <li>(ii) non respect de la réglementation applicable à la Société et/ou à l'Associé Gérant Commandité, notamment la Loi du 15 juin 2004 relative à la Société ainsi que la loi du 10 août 1915 et la réglementation de la CSSF applicable, ayant porté gravement préjudice aux intérêts de la Société et/ou de tout Actionnaire et/ou, le cas échéant, de tout Sponsor Financier (Financial Sponsor),</li> <li>(iii) non respect d'une disposition importante du Prospectus ou des Statuts, ayant porté gravement préjudice aux intérêts de la Société et/ou de tout Actionnaire et/ou, le cas échéant, de tout Sponsor Financier (Financial Sponsor).</li> </ul> <p>Sont constitutifs d'une Faute Grave les cas suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>(i) fraude ou faute intentionnelle ou actes délibérés ou infraction pénale majeure;</li> <li>(ii) toute sanction importante prise par la CSSF à l'encontre de l'Associé Gérant Commandité ou de la Société, le cas échéant (y compris notamment le retrait de l'agrément de la SICAR par la CSSF conformément à la Loi du 15 juin 2004),</li> <li>(iii) liquidation judiciaire de l'Associé Gérant Commandité si un curateur, un liquidateur ou une personne en charge de l'administration de ses actifs est nommé ou si l'Associé Gérant Commandité fait l'objet d'une procédure ou de poursuites similaires.</li> </ul> <p>Afin d'éviter toute confusion, il est précisé que tout préjudice lié à l'image de la Société et/ou l'un de ses Actionnaires et/ou, le cas échéant, tout Sponsor Financier (Financial Sponsor) s'entend d'un «préjudice majeur» aux fins de la définition de Faute Grave.</p>
«Filiale»	Signifie une société ou entité (fonds ou autre) contrôlée par une société ou entité (fonds ou autre).
«Gérant»	Tout gérant membre de l'Associé Gérant Commandité.
«Intérêt d'Actualisation»	Taux d'intérêt appliqué au prix des Actions Ordinaires souscrites au terme du Premier Closing, tel que décrit plus avant dans la section «Offering of Shares» du Prospectus.
«Intérêt Moratoire»	Taux d'intérêt appliqué au prix des Actions Ordinaires souscrites en cas de défaut de paiement au jour prévu pour l'appel de fonds, au cours de la période comprise entre la Date d'Appel de Fonds concernée et la date de paiement, tel que décrit plus avant dans la section «Offering of Shares», sous-section «Default Interest» du Prospectus.
«Investisseur Averti»	Investisseur qui (i) a confirmé par écrit son adhésion au statut d'investisseur averti et (ii) a soit investi un minimum de 125.000 euros dans la Société, a soit bénéficié d'une attestation de la part d'un établissement de crédit au sens de la Directive 2006/48/CE, d'une société d'investissement au sens de la Directive 2004/39/CE ou d'une société de gestion au sens de la Directive 2001/107/CE, certifiant son expertise, expérience et connaissance pour apprécier de manière adéquate un placement en capital à risque.



«Investisseur Eligible»	Investisseur Institutionnel, Investisseur Professionnel et/ou Investisseur Averti, au sens de l'article 2 de la loi du 15 juin 2004, ou tout autre investisseur autorisé à investir selon ledit article 2.
«Investisseur Institutionnel»	Investisseur qualifié d'investisseur institutionnel conformément aux lois et règlements en vigueur au Grand Duché de Luxembourg.
«Investisseur Professionnel»	Investisseur qualifié d'investisseur professionnel conformément aux dispositions de l'Annexe II de la Directive 2004/39/CE concernant les marchés d'instruments financiers, telle que modifiée.
«Investisseurs»	Titulaires d'Actions Ordinaires émises par la Société.
«Investisseur(s) Spécial(-aux)»	Détenteur(s) d'Actions de Participation émises par la Société.
«Jour d'Évaluation»	Date correspondant au 31 décembre de chaque année, ainsi qu'à tout autre jour que l'Associé Gérant Commandité détermine en temps utile.
«Jour Ouvrable»	Tout jour ouvrable bancaire à Luxembourg.
«Loi du 15 juin 2004»	Loi grand-ducale du 15 Juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque («SICAR»), telle que modifiée le cas échéant.
«Membre du Conseiller en Investissement»	Tout membre du Conseiller en Investissement, notamment ceux mentionnés dans le Prospectus.
«Période Initiale de Souscription»	Première période au cours de laquelle les Investisseurs auront la possibilité de s'engager à souscrire des Actions Ordinaires, tel que déterminé par l'Associé Gérant Commandité, conformément aux dispositions de la section «Offering of Shares» du Prospectus.
«Personnes Clés»	Les personnes clés de l'Associé Gérant Commandité telles qu'indiquées dans le Prospectus.
«Premier Closing»	Dernier jour de la Période Initiale de Souscription.
«Prospectus»	Le prospectus de la Société, tel que le cas échéant, modifié ultérieurement.
«Société»	Ginkgo Fund S.C.A., SICAR, établie sous la forme d'une société en commandite par actions et portée au registre des sociétés d'investissement en capital à risque à Luxembourg.
«Société Mère»	Signifie une société ou entité Contrôlant une société ou entité (fonds ou autre). (fonds ou autre)
«Somme des Engagements»	Engagements Totaux des Investisseurs en faveur de la Sociétés.
«Statuts»	Les statuts de la Société.
«Transfert»	(ou le verbe «Transférer») Toute transaction résultant en un transfert immédiat ou ultérieur de propriété ou ayant pour effet la séparation des attributs de propriété d'actifs (propriété, nue-propriété ou usufruit), notamment ceux des Actions et de tous les droits attachés à ces Actions (tel le droit de souscription préférentiel mentionné à l'article 7(c) des Statuts), pour quelque motif que ce soit (entre autres les gratifications, apports partiels d'actifs, apports d'Actions, fusions, scissions, affectation, donation, fiducie, trust, division, échange, renonciation, leasing, gage, sûreté réelle, vente publique ou toute combinaison de ces méthodes de transfert de propriété).
«TRI»	Taux de rendement cumulatif annuel, calculé sur une base composée et exprimé à tout moment donné, sur l'investissement respectif des Investisseurs en capital social (représenté par les liquidités que les Investisseurs perçoivent effectivement).
«Valeur Nette d'Inventaire»	La valeur nette d'inventaire de la Société, de chaque Catégorie et de chaque Action, telle que calculée conformément aux dispositions de l'article 12 des présents Statuts.

#### *Souscription et Paiement*

Les parties mentionnées ci-dessus ayant ainsi arrêté les statuts, déclarent de souscrire aux actions comme suit:

Nom du souscripteur	Nombre d'actions souscrites
1.- Ginkgo Management S.à r.l. ....	1 (une) Action de Commandité, 1 (une) Action Ordinaire
2.- General Partner Participations S.A. ....	30.998 (trente mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit) Actions Ordinaires

Lors de la constitution, l'Action de Commandité et les Actions Ordinaires ont été entièrement libérées, comme établi par le notaire soussigné.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice fiscal commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le 31 décembre 2011.

Exceptionnellement la première assemblée générale annuelle des Actionnaires se tiendra le troisième mercredi du mois de mars de l'an 2012.

Le premier rapport annuel de la Société sera daté du 31 décembre 2011.

#### *Déclaration*

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Frais*

Les frais, coûts, honoraires ou charges sous quelque forme que ce soit supportés par la Société pour les besoins de sa constitution sont estimés à environ EUR 3.000,

#### *Résolutions*

Aussitôt après la constitution de la Société, les personnes susvisées, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme régulièrement convoquées, ont tenu une assemblée générale extraordinaire. Après avoir vérifié qu'elle était régulièrement constituée, l'assemblée générale a adopté les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Le siège social de la Société sera au 20, Boulevard Emmanuel Servais, L2535 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

#### *Deuxième résolution*

Le réviseur d'entreprises agréé de la société sera Deloitte S.A., 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le mandat du réviseur d'entreprises agréée prendra fin au terme de l'assemblée générale annuelle des Actionnaires approuvant les comptes en date du 31 décembre 2011.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes que, à la demande des parties comparantes susvisées, le présent acte authentique est rédigé en anglais et suivi de sa traduction en français; en cas de divergence entre le texte en anglais et le texte en français, la version en anglais prévaudra.

Après lecture du document aux personnes comparantes, dont le notaire connaît le nom, le prénom, l'état civil et la résidence, ces personnes ont signé avec le notaire le présent acte authentique.

Signé: A. ALDINGER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 octobre 2010. Relation: LAC/2010/44503. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 5 novembre 2010.

Référence de publication: 2010146553/1352.

(100168180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2010.

---

### **Peaksid European Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 529.100,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 18-20, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 131.744.

1. Veuillez prendre note que l'associé unique de la Société a changé de dénomination en date du 22 septembre 2010.

Conséquemment, les 20,500 parts sociales

30 parts sociales de classe A

519 parts sociales de classe B

34 parts sociales de classe E

4 parts sociales de classe G

24 parts sociales de classe H

47 parts sociales de classe I

4 parts sociales de classe J

2 parts sociales de classe K

de la Société sont détenues par Peaksid Real Estate Fund I L.P. anciennement Merrill Lynch European Real Estate Opportunity Fund, L.P. ayant son siège social au 10, Upper Bank Street, GB-E14 5JJ London, Royaume Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Peaksid European Holdco S.à r.l.  
Jean-Jacques Josset  
Gérant B

Référence de publication: 2010148129/24.

(100168986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

---

**Galoma S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.  
R.C.S. Luxembourg B 116.133.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GALOMA S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2010146555/11.

(100168574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2010.

---

**InterHorus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 2, Parc d'Activité Syrdall.  
R.C.S. Luxembourg B 89.402.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.  
"Le Dôme" - Espace Pétrusse  
2, Avenue Charles de Gaulle  
L-1653 Luxembourg  
B.P.351 L-2013 LUXEMBOURG  
Signature

Référence de publication: 2010146322/15.

(100167657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

---

**Indian Fund S.A., SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 147.871.

Le Bilan au 31 mars 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 8 octobre 2010.

Référence de publication: 2010146326/11.

(100167730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

---

**KPMG Advisory, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 50.597.

Les comptes annuels au 30 septembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KPMG Advisory S.à r.l.  
Carlo JENTGEN  
Directeur Financier

Référence de publication: 2010146333/12.

(100167592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

---

**KPMG Audit, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 103.590.

Les comptes annuels au 30 septembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour KPMG Audit S.à r.l.*  
Carlo JENTGEN  
Directeur Financier

Référence de publication: 2010146334/12.

(100167594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

---

**Business Eagles Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 74.713.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire qui s'est tenue le 15 juin 2010 à 10.00 heures à Luxembourg*

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler les mandats de Messieurs Thierry CASSEVILLE, Joseph WINANDY et Koen LOZIE, 61, Grand-Rue à L-8510 Redange-sur-Attert, Administrateurs sortants.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de nommer au poste de Commissaire aux Comptes la société The Clover, Société Anonyme, ayant son siège social au 8, rue Haute à L-4963 Clémency, en remplacement de V.O. CONSULTING LUX S.A.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31.12.2010.

Pour copie certifiée conforme  
Th. CASSEVILLE / J. WINANDY  
Président / Administrateur

Référence de publication: 2010146774/19.

(100167547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

---

**KPMG Global Advisory Support, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 114.565.

Les comptes annuels au 30 septembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour KPMG Global Advisory Support S.à r.l.*  
Carlo JENTGEN  
Directeur Financier

Référence de publication: 2010146335/12.

(100167567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

---

**KPMG Peat Marwick, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 35.470.

Les comptes annuels au 30 septembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour KPMG Peat Marwick S.à r.l.*  
Carlo JENTGEN  
Directeur Financier

Référence de publication: 2010146336/12.

(100167572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

---

**KPMG Peat Marwick, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 35.470.

Les comptes consolidés au 30 septembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour KPMG Peat Marwick S.à r.l.*

Carlo JENTGEN

*Directeur Financier*

Référence de publication: 2010146337/13.

(100167576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

---

**B.P.I.I. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 45.660.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 25 juin 2010*

La cooptation avec effet au 26 février 2010 de Monsieur Fabio GASPERONI, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg en tant qu'Administrateur en remplacement Monsieur Jean-François DETAILLE, démissionnaire, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013.

Fait à Luxembourg, le 25 juin 2010.

Certifié sincère et conforme

B.P.I.I. S.A.

Signatures

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2010146466/17.

(100168359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2010.

---

**KPMG Tax, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R.C.S. Luxembourg B 50.868.

Les comptes annuels au 30 septembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour KPMG Tax S.à r.l.*

Carlo JENTGEN

*Directeur Financier*

Référence de publication: 2010146338/12.

(100167596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

---

**L'Automobil S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 109.205.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010146339/10.

(100167311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

---

**Lothard Strategies S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R.C.S. Luxembourg B 113.659.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010146341/10.

(100167744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

**King George Holdings Luxembourg II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 300.000,00.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 104.272.

EXTRAIT

Le 21 septembre 2010, l'associé unique de la Société a

- accepté avec effet au 22 septembre 2010 la démission de Monsieur Walter Flamenbaum du poste de gérant de la Société;

et

- nommé, avec effet au 22 septembre 2010 et pour une durée indéterminée, au poste de gérant de la Société, Monsieur Andrew Rubinstein, né le 2 août 1969 à New York aux Etats-Unis d'Amérique, résident professionnellement au Two Grand Central Tower, 140 East 45<sup>th</sup> Street, 44<sup>th</sup> floor à New York NY 10017 aux Etats-Unis d'Amérique.

A partir du 22 septembre 2010, les gérants de la Société sont:

- Halsey Sàrl
- Andrew Rubinstein
- Lionel Leventhal
- Kenneth Macleod

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010147210/22.

(100169193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

**Lux-Echafaudages s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6925 Flaxweiler, 42, rue Principale.  
R.C.S. Luxembourg B 43.166.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Pétrusse

2, Avenue Charles de Gaulle

L-1653 Luxembourg

B.P.351 L-2013 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2010146342/15.

(100167660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

**Shelby Noble Investments, Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.  
R.C.S. Luxembourg B 155.410.

L'an deux mil dix, le quatorze octobre

Par devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «Shelby Noble Investments», avec siège social au L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en

date du 12 août 2010, pas encore publié au Mémorial C, recueil spécial des sociétés et associations, Inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B-155.410,

L'assemblée est ouverte à 11.00 heures et sous la présidence de Monsieur Benoit DE BIEN, avec adresse professionnelle à L-8308 Mamer/Capellen, 75 Parc d'Activités, qui désigne comme secrétaire Madame Geneviève BERTRAND, employée, demeurant à La Roche en Ardenne, Mousny 45

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Hélène FOUCART, employée, demeurant professionnellement à Mamer/Capellen, 75, Parc d'Activités

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour*

1. Démission de l'administrateur en fonction;
2. Nomination de deux nouveaux administrateurs;
3. Constatation de la modification du pouvoir de signature des administrateurs et modification en conséquence des statuts.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée «NE VARIETUR» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée accepte la démission de la société «Seren» Sàrl, dont le siège social est sis à L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110588, représentée par Monsieur Benoit de BIEN, en tant qu'administrateur.

*Deuxième résolution*

L'assemblée accepte la nomination au poste d'administrateur, pour une période de 6 ans de:

- Monsieur George Hadjipavlou, né le 11 mai 1979 à Lefkosia (Grèce), avec adresse professionnelle au 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen, Luxembourg,
- Madame Maria Zarkos, née 28 novembre 1967 à Hounslow (Royaume-Uni), avec adresse professionnelle au 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen, Luxembourg.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de modifier le pouvoir de signature des administrateurs et de modifier en conséquence l'article 12 des statuts comme suit:

« **Art. 12.** Si la société comporte un conseil d'administration composé de plusieurs administrateurs, la société sera engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de chaque administrateur. Si la société fonctionne au moyen d'un administrateur unique, ce dernier engage valablement la société en toute circonstance par sa seule signature».

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 11.15 heures.

*Frais*

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à 800 euros.

Dont acte, fait et passé à Mamer/Capellen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire.

Signé: G. Bertrand, H. Foucart, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 15 octobre 2010 - WIL/2010/897 - Reçu soixante-quinze euros = 75,00 €.-

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société aux fins d'inscription au registre de commerce et des sociétés.

Wiltz, le 26 octobre 2010.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2010146420/65.

(100167327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

---

**Lux-International Transport GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 21.539.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hans-Jürgen BOHNEN

*Gérant technique*

Référence de publication: 2010146343/11.

(100167458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

---

**Capital International Management Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6C, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 41.479.

*Extrait des Décisions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires du 28 octobre 2010*

*Composition du Conseil d'Administration*

Il a été décidé d'approuver la réélection de Monsieur Clark Taber, Monsieur Hamish Forsyth, Monsieur Fabrice Remy, et Monsieur Pierre-Marie Bouvet de Maisonneuve en tant qu'Administrateurs de la Société pour un an, avec pour échéance l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui se tiendra en octobre 2011.

Au 28 octobre 2010 le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- M. C. Taber (Président du Conseil d'Administration)
- M. H. Forsyth
- M. F. Remy
- M. P. Bouvet de Maisonneuve

*Auditeurs*

Il a été décidé de réélire Deloitte S.A. en tant que réviseur d'entreprises pour un an, avec pour échéance l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui se tiendra en octobre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 3 novembre 2010.

*Pour Capital International Management Company S.A.*

Mara Marangelli

Au nom et pour le compte de J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A.

*(En tant qu'Agent Domiciliaire)*

J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A.

*Company Administration*

Référence de publication: 2010148171/28.

(100170150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

---

**Merlin UK Property Venture Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 141.671.

Les comptes consolidés au 30 juin 2010 de Merlin UK Property Venture Limited Partnership, société mère de Merlin UK Property Venture Luxembourg Sàrl ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010146345/11.

(100167819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

---



**M. Cottyn-Kieffer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3895 Foetz, 13, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 103.943.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.  
"Le Dôme" - Espace Pétrusse  
2, Avenue Charles de Gaulle  
L-1653 Luxembourg  
B.P.351 L-2013 LUXEMBOURG  
Signature

Référence de publication: 2010146344/15.

(100167656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

**Merlin UK Property Venture Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 141.671.

Les comptes annuels au 30 Juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010146346/10.

(100167820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

**Bellcas S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 121.634.

## EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 29 octobre 2010 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Jean Yves NICOLAS
- Monsieur Marc KOEUNE
- Monsieur Michaël ZIANVENI
- Monsieur Sébastien GRAVIÈRE

Le commissaire aux comptes est CeDerLux Services S.à r.l.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2016.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010146470/18.

(100168007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2010.

**Merlin UK Property Venture 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 142.340.

Les comptes annuels au 30 Juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010146347/10.

(100167823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

**Merlin UK Property Venture 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 142.339.

Les comptes annuels au 30 Juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010146348/10.

(100167826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

**Merlin UK Property Venture 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 145.161.

Les comptes annuels au 30 Juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010146349/10.

(100167827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

**Mex Technologies S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 84.600.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

Par jugement rendu en date du 28 octobre 2010, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme MEX TECHNOLOGIES S.A., dont le siège social à L-1650 Luxembourg, 6, Avenue Guillaume, a été dénoncé en date du 30 avril 2007,

Pour extrait conforme

Me Nicolas BERNARDY

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2010146356/13.

(100167695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

**Mezzanine Management Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 98.404.

Les comptes annuels audités au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010146357/11.

(100167395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

**Optimum Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 123.695.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010146359/10.

(100167440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

**Opera Finance Europe Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R.C.S. Luxembourg B 113.982.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010146360/10.

(100167754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

---

**Optiplan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6183 Gonderange, 4A, rue Hiel.  
R.C.S. Luxembourg B 88.036.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Pétrusse  
2, Avenue Charles de Gaulle  
L-1653 Luxembourg  
B.P.351 - L-2013 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2010146362/15.

(100167646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

---

**Kalkalit-Lux 29 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 113.458.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 26 octobre 2010 que:

- Monsieur Kemal AKYEL, résidant professionnellement au 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a démissionné de son mandat d'Administrateur avec effet au 5 octobre 2010,
- Madame Mombaya KIMBULU, née le 9 août 1973 à Kinshasa (République Démocratique du Congo), résidant professionnellement au 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a été nommée Administrateur avec effet rétroactif au 5 octobre 2010 et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2010.

Kalkalit-Lux 29 S.A.  
Représentée par M. Stéphane HÉPINEUZE  
*Administrateur*

Référence de publication: 2010146814/19.

(100167790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

---

**Oran S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.  
R.C.S. Luxembourg B 67.787.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010146363/10.

(100167393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

---

**Pemberton Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 134.752.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 novembre 2010.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2010146364/13.

(100167447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

---

**ProjektPlus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6730 Grevenmacher, 6, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 135.616.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 28 octobre 2010.

Tom METZLER

Notaire

Référence de publication: 2010146366/12.

(100167383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

---

**Luxroyal Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 57.636.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 27 octobre 2010 que:

- Monsieur Kemal AKYEL, résidant professionnellement au 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a démissionné de son mandat d'Administrateur et Administrateur délégué de la Société avec effet au 5 octobre 2010,

- Madame Mombaya KIMBULU, née le 9 août 1973 à Kinshasa (République Démocratique du Congo), résidant professionnellement au 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a été nommée d'Administrateur et Administrateur délégué de la Société avec effet au 5 octobre 2010 et ce jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2010.

Luxroyal Management S.A.

Représentée par M. Matthijs BOGERS

Administrateur délégué

Référence de publication: 2010146818/19.

(100167793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

---

**ProLogis Czech Republic XI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 90.893.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2010.  
ProLogis Directorship Sàrl  
Gérant  
Représenté par Gareth Alan Gregory  
Gérant

Référence de publication: 2010146367/14.

(100167482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

---

**ProLogis Czech Republic XII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 108.489.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2010.  
ProLogis Directorship Sàrl  
Gérant  
Représenté par Gareth Alan Gregory  
Gérant

Référence de publication: 2010146368/14.

(100167481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

---

**Reyl Domiciliation S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 149.130.

---

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait*

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (clôture de liquidation) de la société «REYL DOMICILIATION S.à r.l.», reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 20 octobre 2010, enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 26 octobre 2010. Relation: EAC/2010/12892.

- que la société «REYL DOMICILIATION S.à r.l.» (la «Société»), société anonyme, établie et ayant son siège social au 35 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 149130,

constituée suivant acte notarié du 06 octobre 2009 et publié au Mémorial C numéro 2346 du 02 décembre 2009, se trouve à partir de la date du 20 octobre 2010 définitivement liquidée,

l'assemblée générale extraordinaire prémentionnée faisant suite à celle du 20 août 2010 aux termes de laquelle la Société a été dissoute anticipativement et mise en liquidation avec nomination d'un liquidateur, en conformité avec les article 141 et suivants de la Loi du 10 août 1915. concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, relatifs à la liquidation des sociétés.

- que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront conservés pendant le délai légal (5 ans) au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Belvaux, le 9 novembre 2010.

Référence de publication: 2010147992/26.

(100169992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

---

**ProLogis Czech Republic XIX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 115.138.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2010.  
ProLogis Directorship Sàrl  
Gérant  
Représenté par Gareth Alan Gregory  
Gérant

Référence de publication: 2010146369/14.

(100167464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

---

**ProLogis Czech Republic XVII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 115.142.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2010.  
ProLogis Directorship Sàrl  
Gérant  
Représenté par Gareth Alan Gregory  
Gérant

Référence de publication: 2010146370/14.

(100167480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

---

**In Piu Broker Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 110.714.

*Extrait des minutes de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le 5 octobre 2010*

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de In Piu Broker Lux S.A. ("la Société"), tenue le 5 octobre 2010, il a été décidé comme suit:

- De transférer et fixer le siège social de la Société au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg avec effet immédiat;
- De nommer Mr Emilio Miele, ayant son adresse professionnelle au Via de'Baullari 24, 00186 Rome, Italie, en qualité d'Administrateur de la Société. Son mandat prend effet immédiatement et arrivera à échéance durant l'Assemblée Générale Annuelle devant se tenir en 2011;
- D'accepter la démission de CAS Services SA, en tant que Commissaire aux Comptes de la Société, avec effet au 2 janvier 2010 et de rétablir celui-ci, en tant que Commissaire aux Comptes avec effet immédiat. CAS Services SA ayant désormais son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg. Son mandat prend effet immédiatement et arrivera à échéance durant l'Assemblée Générale Annuelle devant se tenir en 2011;
- De prendre note et d'accepter la démission de Luxembourg Corporation Company SA en tant qu'Administrateur et Administrateur Délégué, de TCG Gestion SA en tant qu'Administrateur et de CMS Management Services SA en tant qu'Administrateur, avec effet au 2 janvier 2010..

Luxembourg, le 5 Octobre 2010.  
Luxembourg Corporation Company SA  
Proxyholder  
Signatures

Référence de publication: 2010148118/26.

(100168786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

---

**ProLogis Czech Republic XVIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 115.141.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2010.  
ProLogis Directorship Sàrl  
Gérant  
Représenté par Gareth Alan Gregory  
Gérant

Référence de publication: 2010146371/14.

(100167475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

**ProLogis Czech Republic XXI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 116.586.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2010.  
ProLogis Directorship Sàrl  
Gérant  
Représenté par Gareth Alan Gregory  
Gérant

Référence de publication: 2010146372/14.

(100167474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

**Trendiction S.A., Société Anonyme,  
(anc. Trendiction S.à r.l.).**

**Capital social: EUR 44.643,00.**

Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 66, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 145.359.

L'an deux mille dix, le premier octobre.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

se tient l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée Trendiction S.à r.l. avec siège social à L-4221 Esch-sur-Alzette, 66 rue de Luxembourg inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 145.359, constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange, en date du 12 mars 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 769 du 9 avril 2009 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date de ce jour, pas encore publié au Mémorial.

L'Assemblée est présidée par Mr Thibaut Britz, demeurant à L 3489 Dudelange, 65 rue Mme Mayrisch, qui nomme comme secrétaire Mr Christophe Folschette, demeurant à L 3345 Leudelage, 3 rue Belle-Vue.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mr Robert Glaesener, demeurant à L 1928 Luxembourg, 3 rue Michel Lentz.

Monsieur le président expose ensuite:

I. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Changement de la forme juridique de la Société de «société à responsabilité limitée» en «société anonyme» sans interruption de sa personnalité juridique;

2. Conversion des parts sociales actuelles de catégorie A, B et C ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune en actions de catégorie A, B et C et de leur attribuer une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune;

3. Changement de la dénomination sociale de la Société de «Trendiction S.à r.l.» en «Trendiction S.A.» et modification de l'article 1 des Statuts;

4. Modification de l'article 4.5 troisième paragraphe des Statuts pour lui donner la teneur suivante: «La Société pourra contracter des emprunts de toute sorte et procéder à l'émission d'obligations ou d'obligations convertibles en actions et de titres de créance. La Société pourra accorder toute assistance, prêt, avance ou garantie aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou à toutes sociétés faisant partie du même groupe de sociétés que la Société.»

5. Refonte totale des statuts de la Société;

6. Démission des gérants de la Société et décharge accordée aux gérants démissionnaires;

7. Nomination des administrateurs de la Société;

8. Nomination d'un commissaire aux comptes;

9. Divers.

II. Que les associés présents à la présente assemblée ainsi que le nombre de parts sociales possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence laquelle, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau, les associés présents et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

III. Qu'il résulte de la liste de présence que l'intégralité du capital social est présente ou représentée à l'assemblée, que l'assemblée peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour et qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle prend avec l'accord unanime des associés présents ou représentés, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide de changer avec effet à la date de ce jour la forme juridique de la société de «société à responsabilité limitée» en «société anonyme» sans interruption de sa personnalité juridique, et par conséquent de remplacer le registre des parts sociales existant en registre des actions.

La société anonyme continuera les écritures et la comptabilité tenues par la société à responsabilité limitée.

La transformation se fait sur base d'une situation comptable de la Société au 1<sup>er</sup> octobre 2010 qui a fait l'objet d'un rapport, daté du 1<sup>er</sup> octobre 2010, du réviseur d'entreprises Fiduciaire Marc Muller S.à r.l., ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 3A rue Guillaume Kroll, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 80574 dont la conclusion est la suivante:

«Les développements qui précèdent nous conduisent à conclure que suite à l'augmentation de capital de la société actée par devant Maître Francis Kessler en date du 1<sup>er</sup> octobre 2010, la valeur des actifs nets de la société au 1<sup>er</sup> octobre 2010 est au moins égale au montant du capital de la société d'EUR 44.643,-. La société disposera donc d'un capital social supérieur à EUR 31.000,- prévu pour les sociétés anonymes.»

Lequel rapport restera annexé au présent acte après avoir été signé «ne varietur» par les membres du bureau et par le notaire instrumentant.

Toutes les opérations faites par la société à responsabilité limitée sont réputées réalisées pour compte de la société anonyme.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide de convertir les parts sociales actuelles de catégorie A, B et C ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1), en actions de catégorie A, B et C et de leur attribuer une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune et de modifier l'article correspondant des statuts de la Société.

Les actions seront attribuées de la manière suivante:

1. Allocation de dix-huit mille sept cent cinquante (18.750) actions de catégorie A à Monsieur Thibaut Britz en remplacement de ses parts sociales existantes;

2. Allocation de six mille deux cent cinquante (6.250) actions de catégorie B à Monsieur Christophe Folschette en remplacement de ses parts sociales existantes;

3. Allocation de dix-neuf mille six cent quarante-trois (19.643) actions de catégorie C à la société Novestis S.à r.l. en remplacement de ses parts sociales existantes.

L'assemblée décide de donner pouvoir au conseil d'administration afin de mettre à jour le registre des actionnaires de la Société pour refléter la présente résolution.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide d'approuver le changement de la dénomination sociale de la Société de «Trendiction S.à r.l.» en «Trendiction S.A.» et de modifier par conséquent l'article premier des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante: « Il existe une société anonyme de droit luxembourgeois, sous la dénomination «Trendiction S.A.» (ciaprès la «Société») qui sera régie par les lois luxembourgeoises applicables, les présents statuts, une convention d'investissement ainsi que par un pacte d'actionnaires.»

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée décide d'approuver le changement de l'article 4.5 troisième paragraphe qui aura dorénavant la teneur suivante:

«La Société pourra contracter des emprunts de toute sorte et procéder à l'émission d'obligations ou d'obligations convertibles en actions et de titres de créance. La Société pourra accorder toute assistance, prêt, avance ou garantie aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou à toutes sociétés faisant partie du même groupe de sociétés que la Société.»



### Cinquième résolution

L'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts de la Société pour leur donner la teneur suivante:

#### **Titre I<sup>er</sup> - Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il existe une société anonyme de droit luxembourgeois, sous la dénomination «Trendiction S.A.» (ci-après la «Société») qui sera régie par les lois luxembourgeoises applicables, les présents statuts, une convention d'investissement ainsi que par un pacte d'actionnaires.

**Art. 2. Siège.** Le siège social de la Société est établi dans la commune d'Esch-sur-Alzette. Il pourra être transféré sur le territoire de la commune par décision du conseil d'administration. Il pourra être transféré à tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant comme en matière de modification des statuts.

Il peut être créé par décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

En cas d'événements extraordinaires de nature politique, économique ou sociale de nature à compromettre les activités habituelles au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social peut être transféré temporairement à l'étranger. Cette mesure temporaire n'aura, toutefois, aucun effet sur la nationalité de la Société qui, malgré le transfert temporaire de son siège social, demeure une société de droit luxembourgeois.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société ne sera pas dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute d'un actionnaire.

#### **Art. 4. Objet.**

4.1 La Société a pour objet l'acquisition, le développement, l'exploitation et la cession, par quelques moyens que ce soit, de droits de propriété intellectuelle de quelque nature qu'ils soient. En particulier, la Société pourra acquérir, développer, exploiter, mettre à disposition et céder, par quelques moyens que ce soit, des marques, patents, codes sources et licences.

4.2 La Société a encore pour objet la prestation de services, tant en tout endroit de la Communauté européenne que partout ailleurs dans le monde entier, la vente et la distribution, par internet, tout réseau informatique et de communication ou autre procédé, de communication de produits de nature informationnelle, médiatique, photographique, audiovisuelle, informatique et, de façon générale, de tout produit ayant trait à la diffusion de l'actualité économique, juridique, de divertissement ou autres, à des fins commerciales, en incluant toutes prestations de services et de conseil s'y rattachant de près ou de loin.

4.3 La Société a en outre comme objet, la conception, la création, la publication et toute autre opération liée, de produits sur supports écrits ou non en relation avec la vente ou la diffusion des services ci-dessus mentionnés.

4.4 La Société a également comme objet la création, la gestion, l'opération et la diffusion de sites internet et la mise à disposition de sites à des tiers à des fins commerciales.

4.5 L'objet de la Société est encore la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la détention, la gestion et le développement de ces participations.

L'objet de la Société sera, en particulier, l'acquisition de tous types de valeurs, négociables ou non, valeurs mobilières, obligations, titres de créance, effets de commerce et tous autres titres, y compris des valeurs émises par un Gouvernement, quel qu'il soit, ou par toute autre autorité internationale, nationale ou locale, et de tous autres droits s'y rattachant, que ce soit par achat, apport, souscription, option, ou par tout autre moyen, ainsi que le transfert par vente, échange ou par tout autre moyen. En outre, la Société est en droit de procéder à l'acquisition et au développement de brevets et licences s'y rapportant.

La Société pourra contracter des emprunts de toute sorte et procéder à l'émission d'obligations ou d'obligations convertibles en actions et de titres de créance. La Société pourra accorder toute assistance, prêt, avance ou garantie aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou à toutes sociétés faisant partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra avoir également pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise ou dans toute société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

4.6 D'une manière générale, la Société peut exécuter toutes opérations commerciales, industrielles et financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

#### **Art. 5. Capital social.**

5.1 Le capital social de la Société est fixé à quarante-quatre mille six cent quarante-trois euros (EUR 44.643) représenté par quarante-quatre mille six cent quarante-trois (44.643) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune réparties en trois catégories d'actions comme suit: 18.750 (dix-huit mille sept cent cinquante) actions de catégorie A,

6.250 (six mille deux cent cinquante) actions de catégorie B et 19.643 (dix-neuf mille six cent quarante-trois) actions de catégorie C ayant les droits et obligations tels que décrits dans les présents statuts et dans le pacte d'actionnaires.

5.2 Les actions sont nominatives.

La Société reconnaît une seule personne par action; si une action est détenue par plus d'une personne, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette action jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme seul propriétaire vis à vis de la Société. La même règle sera applicable en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-proprétaire ou entre le constituant d'un gage et le créancier gagiste.

#### **Art. 6. Cession d'actions.**

6.1 La cession d'actions, le droit de préemption, le drag along, le tag along, le nantissement d'actions et autres opérations touchant aux actions sont régies par le pacte d'actionnaires.

6.2. Les opérations touchant aux actions, opérées en violation des dispositions du pacte d'actionnaires ne sortiront aucun effet à l'égard de la Société et des autres actionnaires.

**Art. 7. Héritiers** Les héritiers et créanciers d'un actionnaire ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit requérir l'apposition des scellés, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

### **Titre II - Assemblée générale des actionnaires**

**Art. 8. Pouvoirs.** Outre les matières réservées par la loi à l'assemblée générale des actionnaires, sont de la compétence de l'assemblée générale:

- a) la modification des statuts;
- b) l'augmentation et la réduction du capital;
- c) l'émission et l'annulation d'actions;
- d) la nomination, révocation et rémunération des administrateurs;
- e) la nomination, révocation et rémunération du commissaire aux comptes ou du réviseur d'entreprises;
- f) les opérations de fusion et de scission et opérations assimilées;
- g) l'approbation des comptes annuels;
- h) l'affectation du résultat de l'exercice;
- i) la décharge aux administrateurs;
- j) l'approbation de certaines opérations financières de la Société (p.ex. assistance financière);
- k) la liquidation de la société;
- l) la nomination du liquidateur, la fixation de ses pouvoirs et sa rémunération;
- m) la nomination du commissaire à la liquidation.

**Art. 9. Date et Lieu de l'assemblée générale annuelle.** L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le premier mardi du mois de juin à 10.00 heures du matin au siège social ou à tout autre endroit du Grand-Duché du Luxembourg à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié au Grand-Duché de Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 10. Convocation à l'assemblée générale.** Chaque catégorie d'actionnaires pourra convoquer l'assemblée générale en respectant un préavis de convocation de huit (8) jours et indiquant l'ordre de jour.

Les convocations seront adressées par lettre recommandée et par fax ou email, aux actionnaires inscrits dans le registre des actionnaires à l'adresse y référencée pour chaque actionnaire. Il devra être justifié de l'accomplissement de cette formalité.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une réunion, et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de la réunion, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

**Art. 11. Quorum - Majorité - Représentation.** Toute assemblée générale des actionnaires est valablement composée si (i) la majorité du capital social est présente ou représentée et (ii) les actions de catégorie A et C présentes ou représentées.

Sauf dispositions légales d'ordre public plus sévères, les décisions seront prises à la majorité simple.

Les décisions stratégiques requièrent l'approbation des détenteurs des actions de catégorie A et C. Sont des décisions stratégiques au niveau de l'assemblée générale:

- a) la modification des statuts de la Société, y compris augmentation ou réduction de capital;
- b) la fusion ou scission de la Société, respectivement les opérations qui s'apparentent à des opérations de fusion ou de scission, tels que le transfert d'actifs, de branche d'activité, d'universalité et du patrimoine professionnel réalisé suivant les articles 308bis-1 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
- c) la fixation du nombre des administrateurs, leur nomination, révocation et rémunération;
- d) la nomination et la révocation du commissaire aux comptes respectivement du réviseur d'entreprises;
- e) la distribution de dividendes;

f) la dissolution et liquidation de la Société;

g) toutes les décisions stratégiques réservées au conseil d'administration si, pour l'une ou l'autre raison, de telles matières étaient présentées à l'assemblée générale pour décision.

Le changement de la nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires.

Un actionnaire peut prendre part aux assemblées générales des actionnaires en désignant par écrit une autre personne comme son mandataire.

Tout actionnaire peut participer à toute assemblée d'actionnaires par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant l'identification de cette personne et à toutes les personnes prenant part à la réunion de s'entendre les unes les autres, et de communiquer les unes avec les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Chaque action donne droit à une voix et sera prise en compte conformément aux dispositions de la convention d'investissement.

**Art. 12. Actionnaire unique.** Si la Société a seulement un actionnaire, cet actionnaire unique exerce tous les pouvoirs de l'assemblée générale.

Les décisions de l'actionnaire unique qui sont prises dans le cadre du premier paragraphe sont inscrites dans un procès-verbal.

### Titre III - Administration

**Art. 13. Nombre d'administrateurs - Désignation.** La Société est gérée par un conseil d'administration composé de trois (3) administrateurs. Les administrateurs seront répartis en un (1) administrateur de catégorie A, un (1) administrateur de catégorie B et (1) un administrateur de catégorie C. L'administrateur de catégorie A sera proposé par les détenteurs des actions de catégorie A, l'administrateur de catégorie B sera proposé par les détenteurs des actions de catégorie B et l'administrateur de catégorie C sera proposé par les détenteurs des actions de catégorie C.

Toutefois, si à une assemblée générale des actionnaires il est constaté que la Société n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société, la personne morale doit désigner une personne physique qui représentera la personne morale au sein de la Société.

Les administrateurs occuperont leurs fonctions jusqu'à ce que leurs remplaçants soient nommés.

Tout administrateur est révocable par résolution de l'assemblée générale des actionnaires sur proposition préalable des détenteurs des actions qui l'avaient initialement proposé.

**Art. 14. Président - Secrétaire.** L'administrateur de catégorie A sera le président du conseil d'administration.

En cas d'un conseil d'administration composé d'un membre, cet administrateur unique sera le président du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera responsable de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.

Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration. En son absence, le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à la réunion, un président pour assurer la présidence pro tempore de cette réunion.

**Art. 15. Pouvoirs.** Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour administrer la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la loi, les statuts, la convention d'investissement ou le pacte d'actionnaires à l'assemblée générale.

**Art. 16. Convocation et Tenue des réunions du conseil d'administration.** Le conseil d'administration se réunira au moins une fois par mois.

Le conseil d'administration fixera un calendrier des réunions mensuelles à l'avance pour l'année civile suivante. L'ordre du jour sera préparé par le président du conseil d'administration et contiendra les points proposés par les administrateurs.

Le conseil d'administration pourra se réunir en dehors des réunions mensuelles chaque fois que les circonstances l'exigent sur convocation d'un quelconque administrateur. Sauf cas d'urgence, qui sera précisé dans la convocation ou avec le consentement préalable des personnes autorisées à assister à la réunion, un préavis de quarante-huit (48) heures devra être respecté. La convocation devra contenir l'ordre du jour.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit un autre administrateur.

Tout administrateur pourra participer à toute réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à la réunion de s'entendre les unes les autres, et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne

à une telle réunion. Le procès-verbal d'une telle réunion devra toutefois être approuvé et signé par tous les actionnaires présents à une telle réunion.

Le conseil d'administration peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit. L'ensemble constituera le procès-verbal faisant foi de la décision.

Les décisions seront prises à la majorité simple des voix exprimées des administrateurs présents ou représentés à la réunion. En cas de partage des voix, la voix du Président du conseil d'administration sera prépondérante.

Toutefois, sous réserve d'autres décisions stratégiques prévues par le pacte d'actionnaire, les décisions stratégiques suivantes requièrent l'approbation de l'administrateur de catégorie A et de l'administrateur de catégorie C:

- a) achats et vente d'IP, licensing d'IP;
- b) préparation d'une fusion, scission ou transfert d'actifs impliquant la Société;
- c) les décisions excédant en une ou plusieurs fois une valeur cumulée d'€ 10.000 de coûts ou de revenus;
- d) conclusion d'un prêt et émission de produits de dettes (p.ex. obligations);
- e) la création, liquidation et cession de filiales ou de succursales, l'investissement,

la prise et la cession de participation dans des sociétés ou autres entités, l'exercice des droits de la Société au niveau de ces filiales, succursales et participations.

**Art. 17. Représentation de la Société.** La Société sera engagée envers les tiers par la signature conjointe de deux (2) administrateurs, sauf pour les engagements et contrats dont la valeur cumulée dépasse dix mille euros (EUR 10.000) qui devront être signés conjointement par un administrateur de catégorie A et un administrateur de catégorie C.

#### Titre IV - Surveillance

**Art. 18. Commissaire aux comptes - Réviseur d'entreprises.** La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six années, rééligibles et toujours révocables.

A partir du moment où la Société dépasse les seuils légaux, la surveillance de la Société sera confiée à un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six années, rééligibles et toujours révocables.

#### Titre V - Exercice social - Allocation des résultats

**Art. 19. Année sociale.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 20. Allocation des bénéfices.** A la fin de chaque exercice, le conseil d'administration préparera les comptes annuels qui seront à la disposition des actionnaires au siège social de la Société.

Cinq pour cent (5%) des bénéfices annuels nets de la Société devront être affectés à la réserve prévue par la loi. Cette affectation cessera d'être requise lorsque cette réserve aura été atteinte et aussi longtemps qu'elle représentera dix pour cent (10%) du capital souscrit de la Société.

Sur recommandation du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires déterminera l'affectation du profit annuel net.

Dans l'hypothèse où des actions sont partiellement libérées, les dividendes seront payés au prorata du montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués en observant les termes et conditions prévus par la loi.

#### Titre VI - Dissolution - Liquidation

**Art. 21. Dissolution, Liquidation.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires décidant de la dissolution et fixant les pouvoirs et la rémunération des liquidateurs.

#### Titre VII - Disposition finale - Loi applicable

**Art. 22. Loi applicable.** Tout ce qui n'est pas expressément réglementé par les présents statuts sera déterminé en conformité avec la loi luxembourgeoise, et en particulier avec la loi du 10 août 1915, la convention d'investissement et le pacte d'actionnaires. En cas de divergences, le pacte d'actionnaires prévaudra.

##### *Sixième résolution*

L'assemblée prend acte et approuve la démission des gérants et décide de leur donner décharge pleine et entière pour l'exécution de leurs mandats de gérants à ce jour.

##### *Septième résolution*

L'assemblée décide de nommer avec effet à la date de ce jour et pour une durée de six années:

1. Monsieur Thibaut Britz, ingénieur, né le 21 janvier 1983, demeurant à L-3489 Dudelange, 65 rue Mme Mayrisch comme administrateur de catégorie A;

2. Monsieur Christophe Folschette, indépendant, né le 10 décembre 1982, demeurant à L-3345 Leudelange, 3 rue Belle-Vue, comme administrateur de catégorie B;

3. Monsieur Robert Glaesener, né le 11 décembre 1970, demeurant à L-1928 Luxembourg, 3 rue Michel Lentz, comme administrateur de catégorie C.

#### *Huitième résolution*

L'assemblée décide de nommer avec effet à la date de ce jour et pour une période venant à expiration lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012, la Fiduciaire Marc Muller S.à r.l., ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 3A rue Guillaume Kroll, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 80574, comme commissaire aux comptes de la Société.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Frais*

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille cinq cents euros (€ 1.500,-).

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Britz, Folschette, Glaesener, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 05 octobre 2010. Relation: EAC/2010/11849. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur ff. (signé): M.N. Kirchen.*

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2010146718/333.

(100167999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2010.

---

#### **ProLogis Czech Republic XXII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 116.585.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2010.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2010146373/14.

(100167483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

---

#### **ProLogis Czech Republic XXIV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 122.453.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2010.  
ProLogis Directorship Sàrl  
Gérant  
Représenté par Gareth Alan Gregory  
Gérant

Référence de publication: 2010146374/14.

(100167476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

---

**ProLogis Czech Republic XXXI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 122.479.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2010.  
ProLogis Directorship Sàrl  
Gérant  
Représenté par Gareth Alan Gregory  
Gérant

Référence de publication: 2010146375/14.

(100167478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

---

**Prodev Europe SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-9911 Troisvierges, 2, rue de Wilwerdange.

R.C.S. Luxembourg B 149.506.

---

Les comptes annuels arrêtés au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ProDev Europe S.A.  
Société anonyme  
Signature

Référence de publication: 2010146404/12.

(100167865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

---

**ProLogis France CXVI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 141.591.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2010.  
ProLogis Directorship Sàrl  
Gérant  
Représenté par Gareth Alan Gregory  
Gérant

Référence de publication: 2010146376/14.

(100167356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

---

**ProLogis UK CC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 102.108.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2010.

ProLogis Directorship Sàrl  
Gérant  
Représentée par Gareth Alan Gregory  
Gérant

Référence de publication: 2010146377/14.

(100167407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

---

**ProLogis UK CCI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 102.107.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2010.

ProLogis Directorship Sàrl  
Gérant  
Représentée par Gareth Alan Gregory  
Gérant

Référence de publication: 2010146378/14.

(100167410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

---

**Reisol s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 15, Gruuss-Strooss.  
R.C.S. Luxembourg B 113.159.

---

Les comptes annuels arrêtés au 31/12/09 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

REISOL S.à r.l.  
Société à responsabilité limitée  
Signature

Référence de publication: 2010146411/12.

(100167854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

---

**CB Commercial S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.  
R.C.S. Luxembourg B 96.543.

---

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la société anonyme CB COMMERCIAL S.A. tenue extraordinairement en date du 29 octobre 2010 à (L-1420) Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich, que:

- La société Cardinal Nominees Limited a été nommée aux fonctions de commissaire aux comptes, en remplacement de la société Cardinal Trustees Limited, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2015.

*Commissaire aux comptes*  
Cardinal Nominees Limited  
9, Pelican Drive, Columbus Centre  
Road Town (Tortola)  
Iles Vierges Britanniques

Pour extrait conforme  
S.W.BAKER  
Administrateur

Référence de publication: 2010146493/20.

(100168476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2010.

---

**Crossmeadows S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 150.223.

—  
EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'associé unique de la Société en date du 4 Novembre 2010 que:

L'associé unique a pris acte de la démission de Monsieur Henri Grisius de son poste de gérant en date du 4 Novembre 2010.

Il résulte de cette démission que le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

- Michel de Groote
- Raf Bogaerts

Pour extrait conforme

Signatures

Gérants

Référence de publication: 2010146488/18.

(100168360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2010.

---

**Cadenza Europe Properties, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 71.313.

Il résulte en date du 2 novembre 2010 que l'adresse privée du Gérant, Monsieur Michael Veryan ROSKELLY, né le 6 octobre 1961 à Londres, Royaume-Uni, a été changé

de:

21, Ladbroke Gardens, Flat 3b,  
GB - W11 2PT Londres, Royaume-Uni

à:

41 Chepstow Villas  
Londres W11 3DP, Royaume-Uni

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2010146482/17.

(100168630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2010.

---

**GLR Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 121.139.

—  
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 4 novembre 2010 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Jean-Yves NICOLAS
- Monsieur Marc KOEUNE
- Monsieur Michaël ZIANVENI
- Monsieur Sébastien GRAVIÈRE

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-Services S.à r.l.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2016.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010146557/18.

(100168008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2010.

---